

Monuments infos

Novembre 2013

Numéro 72

Droit de retrait aux Tours de Notre-Dame

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

En guise d'édito en **page 2** la motion votée au congrès du Xème congrès de la CGT-Culture, en **page 3**, le droit de retrait collectif des agents a prouvé que l'administration pouvait tout à coup surmonter les difficultés techniques et respecter les droits fondamentaux des agents des Tours de Notre-Dame. En **page 4** l'exposition à la Conciergerie dit son vrai nom et c'est bien le contribuable qui trinque pour la santé de Pinault. En **page 6** il faut une boussole pour s'y retrouver dans les périmètres présentés en CT, mais attention aux voitures **page 9**, elles ne sont pas adaptées aux routes du CHSCT Sud-Est, mieux vaut donc y aller à pied, mais voyez le temps que ça a pris aux caissiers de Saint-Cloud pour monter quelques marches **page 13**, félicitations à eux et au travail de leur section locale. **Pages 13**, on fait un tour au jardin, mais pas Lenôtre, tandis que **page 14** on se demande où finissent les grandes femmes de la Nation... On a la réponse **page 15**. C'est sur la nouvelle vague de la CGT-Culture qu'on surfe **page 16** d'un témoignage de congressiste à l'autre, pour arriver au Chili **page 17**. Vos brèves sont **page 21**. **Page 22** le PLF fait sortir la culture dans la rue tandis que la grille de la catégorie C ne voit pas bien haut. **Page 23** heureusement les sections du SNMH sont là. **Page 24** l'éphéméride et le bulletin de syndicalisation.

Motion du Xème congrès de la CGT-Culture

Du 7 au 11 octobre dernier s'est tenu à Quiberon le 10ème congrès de la CGT Culture.

Ce congrès fut l'occasion de débattre des textes qui vont orienter l'action de nos syndicats CGT du ministère de la Culture, pour les trois années à venir. Les délégués ont aussi élu la nouvelle Commission exécutive, « le parlement de la CGT-Culture », composée d'une cinquantaine de membres représentant les différents secteurs. Enfin, nous avons procédé à l'élection de notre nouvelle secrétaire générale : Valérie Renault et de son adjoint : Franck Guillaumet.

Au sortir du congrès, une motion a été rédigée à l'attention de tous les agents du ministère pour réaffirmer la volonté et la détermination de la CGT Culture à défendre notre ministère, ses agents et le service public culturel. Voici cette motion :

Les délégués du 10ème congrès de la CGT Culture réaffirment toute leur détermination à défendre le ministère de la Culture de plein exercice, indispensable à l'émergence d'une démocratie culturelle.

La culture est indissociable de l'émancipation, du progrès et de la transformation sociale. Elle est l'un des meilleurs remparts contre les replis identitaires et sectaires, et contre la menace d'extrême droite.

Aussi, nous continuerons à nous battre pour le maintien et le renforcement d'un service public culturel irriguant l'ensemble des territoires et s'adressant à toutes les populations sans aucune exclusive. Ceci nécessite naturellement des moyens financiers et des effectifs suffisants.

C'est pourquoi nous réitérons notre condamnation sans appel des choix budgétaires du gouvernement. C'est pourquoi par la mobilisation nous devons faire échec au diktat de l'austérité synonyme de paupérisation et de désespérance. Il faut en finir avec l'enrichissement toujours plus important de quelques uns au détriment de la majorité.

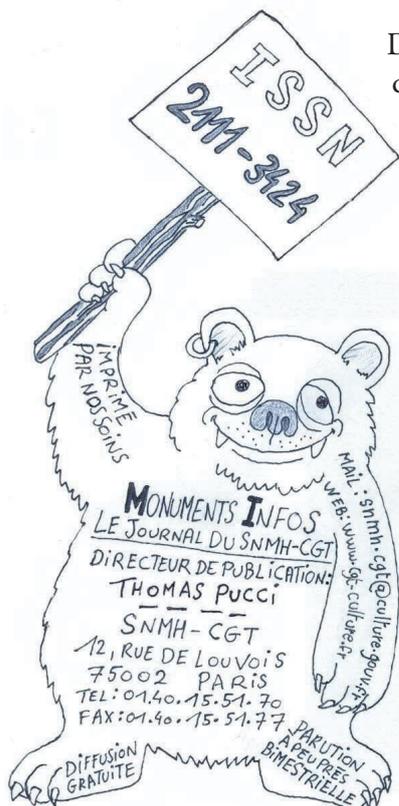
D'autres choix politiques sont évidemment possibles. Ils permettraient notamment de créer des emplois stables et statutaires et d'augmenter les salaires.

La réforme des retraites Hollande-Ayrault constitue un recul de société et une régression des droits des travailleurs. Elle doit être retirée immédiatement.

Avec la CGT, les travailleurs doivent amplifier les luttes nécessaires à la préservation et à la consolidation de notre système de protection sociale.

Face à l'ampleur et à la gravité des enjeux, pour faire gagner nos revendications et imposer un changement radical, la CGT Culture est résolue à tout mettre en œuvre pour faire grandir le rapport de forces.

Ces derniers mois, au CMN, différents combats que l'on pouvait sérieusement croire perdus d'avance, nous ont montré que lorsque les personnels, au côté de la CGT, reste mobilisés, déterminés, engagés, rien n'est joué ! Il aura fallu 44 jours de grève au Mont-Saint-Michel, 10 jours de droit de retrait à Notre-Dame... Il faudra plusieurs milliers de signatures sur la pétition pour le maintien de la direction scientifique au CMN... Mais tout est encore possible. Il faut garder espoir et surtout rester unis, tous ensemble, sans relâche !



Notre-Dame, du préavis de grève au droit de retrait

Cette année 2013 est celle du jubilé de la cathédrale Notre-Dame de Paris qui fête ses 850 ans.

Du fait de tous les chantiers en lien avec cet évènement (travaux, installation de nouvelles cloches...) et d'autres travaux liés à la mise aux normes de sécurité du bâtiment (électricité, clés, SSI...) les conditions de travail des agents des Tours de la cathédrale, qui n'étaient déjà pas bien brillantes, ont connues une dégradation sans précédent.

En effet, les agents disposaient d'un local de jour et de sanitaires entièrement refait à neuf, voici trois ans seulement, situés dans la tour nord. Comme les nouvelles cloches devaient, paraît-il, passer au travers de cet espace, il fut entièrement détruit.

Suite à nos interventions en CHSCT, nous avons obtenu qu'un petit espace soit tout de même aménagé dans la tour Sud, afin que les agents puissent au moins bénéficier d'un point de repli chauffé sur les parties hautes du monument (situées à 300 marches de haut soit l'équivalent d'une quinzaine d'étages à monter et descendre). Cet espace minuscule sorte de placard ne peut contenir que trois ou quatre agents ainsi qu'une petite table et deux, trois chaises. On ne peut décemment pas considérer qu'il s'agisse d'un véritable local de jour. De plus, ce poste de repli a été construit en bois aggloméré, assemblé par de la colle et aurait du être aéré pendant une période d'au moins trois semaines avant utilisation. Résultat : les agents ont souffert de troubles respiratoires, de maux de tête et de nausées... Comme si cela ne suffisait pas ils ont respiré pendant plusieurs mois les poussières et sciures de bois dégagées par les travaux de la cathédrale sans qu'aucun nettoyage ne soit fait pendant un an.

Un nouveau local a bien été mis à la disposition des personnels mais dans un algéco de chantier situé derrière la cathédrale soit 300 marches plus bas et 400 mètres plus loin.

Concernant l'espace billetterie et le bureau de la régie (situé à environ 90 marches de l'entrée du circuit) les sanitaires avaient bien été installés mais jamais raccordés au réseau et donc étaient totalement inutilisables. Résultat : développement chez certains agents de maladies et d'infections urinaires...

Cerise sur le gâteau : toutes les serrures de la cathédrale ont été changées en pleine nuit, mettant les agents du jour au lendemain devant le fait accompli avec un trousseau de clés ne leur permettant même plus d'ouvrir le circuit de visite

Et comme si tout cela ne suffisait pas, les agents ont vu défiler au quotidien sur le monument, y compris pendant les heures d'ouverture au public, des personnels de chantier venus accomplir des travaux divers et variés (comme transporter des plaques de verres de 2m de haut dans les escalier, au milieu du public !) sans que les agents chargés, rappelons le, d'assurer la sécurité du circuit, ne soient jamais informés de quoi que ce soit !

Le 9 septembre 2013, le SNMH-CGT a déposé un préavis de grève pour le dimanche 15 septembre, journée du

Patrimoine, afin que la direction prenne enfin au sérieux la dégradation des conditions de travail des agents des tours. Nous avons été très vite reçus par le Président Béval, qui prit alors les engagements suivants :

rédiger un courrier à la directrice de la DRAC Ile-de-France pour solliciter la tenue rapide d'une réunion avec tous les acteurs concernés : DRAC, ABF, Clergé, CMN sur la coordination des missions de chaque interlocuteur et un calendrier précis de fin des travaux.

Une démarche auprès de l'ABF afin d'essayer de régler le problème des clés et des accès.

Voir avec la DMO comment régler rapidement les soucis de sanitaires.

Devant ces engagements, qu'ils ont considéré comme

sérieux, les agents des Tours, en toute responsabilité, ont donc décidé de lever le préavis de grève. Plus d'un mois après, absolument rien n'a changé !

Le mardi 15 octobre 2013, les personnels excédés, décidèrent donc unanimement, tous services confondus, d'user de leur droit de retrait, leur santé étant sérieusement mise en danger par l'absence de sanitaire d'une part et par de nouvelles émanations constatées dans le local de jour suite à la mise en service du chauffage d'autre part.

Après 10 jours de droit de retrait, face à la détermination des agents, l'adminis-



normalement. Dans le même temps, ils apprenaient que certains accès du circuit leurs étaient à présent définitivement fermés. Les agents se sont donc retrouvés en quelque sorte « enfermés dehors » sur un circuit entièrement grillagé et très étroit. Cela n'est pas sans poser de graves problèmes de sécurité étant donné l'étroitesse du circuit et le flux continu de visiteurs, en cas de malaise, entre autres, car il n'existe plus aucune possibilité de repli, tous les accès ayant été condamnés. En outre, l'accès à ces parties fermées au public permettait également aux agents de prévenir des risques d'incendie ou de chutes de pierres.

tration s'est enfin décidée à intervenir. Après 10 jours de droit de retrait, voici ce qui a été obtenu :

installation de sanitaires chimiques au niveau de la régie.

Nettoyage total du local de repli situé dans les parties hautes, avec pause d'un lino et aménagements d'aérations. Il est également prévu un ménage « courant » trois fois par semaine et un nettoyage complet avec aspiration des poussières une fois par mois. De plus, il est prévu

le 13 novembre une analyse de la qualité de l'air dans ce local, afin de lever les doutes sur la nocivité de l'air respiré par les agents. Dans l'attente, des mesures en terme d'aménagement du temps de travail ont été accordées par l'administration.

Dans les parties hautes, un sanitaire provisoire sera réinstallé à l'emplacement de l'ancien local de jour, dans l'attente d'une solution pérenne.

Concernant les clés, la DRAC et le

CMN ne s'opposent pas à ce que les agents puissent à nouveau avoir accès à l'arrière de la tour Nord, mais la tour sud pose encore quelques problèmes.

Les agents des Tours de Notre-Dame ont su faire preuve de courage et de détermination et retrouvent ainsi un minimum de décence au niveau de leurs conditions de travail déjà bien difficiles. Lorsque les personnels se mobilisent ensemble, dans l'unité et pour leurs conditions de travail les résultats ne se font pas attendre. Qu'on se le dise...

Du carcéral dans l'Art

Par
Joachim du Bel-âge

« Puisse le lecteur de cette préface considérer les œuvres de ces peintres avec l'abandon et la confiance nécessaires et retrouver en leur présence un peu de la félicité poétique que nous dispensent de plus en plus parcimonieusement en ces temps tourmentés les rêves, les rêveries et les contes de fées. », Robert Desnos, 1929.

Zeitgeist*

Il est un de nos monuments parisiens qui s'est vu récemment nanti d'une exposition d'Art Contemporain. Soit, où est le problème ? Il est vrai que depuis le Château d'Oiron en 1993 et le geste de Jean-Hubert Martin, concepteur du parcours d'œuvres contemporaines dans un lieu à vocation patrimoniale, l'idée de créer un dialogue nourri entre les œuvres et les époques ne fait plus débat... Réellement ! ? Il n'est qu'à voir en leurs temps la levée de boucliers qui avait accompagné l'installation (pérenne) des colonnes de Buren au Palais-Royal et, plus près de nous, à l'occasion des expositions de Jeff Koons et de Murakami au château de Versailles pour comprendre qu'il ne s'agit pas toujours de mariages heureux... *Vox populi, vox dei ?*

Et la Conciergerie dans tout ça ?

Pour reprendre certains des éléments avancés dans un article au vitriol de Médiapart (par Antoine Perraud), l'exposition a été voulue par l'archi-millionnaire François Pinault comme l'inscription dans un écrin du patrimoine national français d'œuvres inédites de sa collection destinées à être exposées à l'occasion de la Foire Internationale d'Art Contemporain (la Fiac de Paris), tel un showroom où tout un chacun pourra venir voir des pièces telles la pharmacopée de Damien Hirst (un des artistes du top 10 du marché de l'Art)

dans le but hypothétiquement de les mettre ultérieurement en vente, une fois qu'elles auront prises de la valeur par le biais de ce type d'évènement. On le voit le modèle de mécénat promu par François Pinault est très loin de la Philantropie des Capitaines d'industries comme Barnes, Getty et consorts qui, au XIXème siècle, dotèrent les Etats-Unis, alors jeune nation en mal d'infrastructures, d'hôpitaux, de Musées, d'universités, etc. avec cette idée simple de redistribuer à la communauté nationale ou locale, et donc en direction de leurs employés, une partie des profits générés industriellement. L'hôpital Boucicault à Paris est fondé sur ce même modèle à la fois paternaliste et philanthropique.

Etant Donné*

Or, à la Conciergerie, comme à Versailles, ce qui est visé, disons-le sans ambage, c'est bien l'appât du gain. La collection d'œuvres ici envisagée est gérée comme un portefeuille d'actions. Mieux avec l'achat de la maison de vente Christies (acquise en 1998), a ainsi été supprimé un intermédiaire susceptible de participer du festin que représente la vente d'œuvres à plusieurs millions d'euros ! Dès lors, ayant les œuvres, les revues via la publicité notamment, les maisons de vente, des lieux d'exposition telle la Dogana en marge de la Biennale de Venise (autre lieu où se fixe la côte internationale des artistes...), il ne lui restait plus qu'à obtenir la plus-value qualitative et institutionnelle pour ses œuvres que représente l'accrochage de ces dernières dans de grands Etablissements Publics du Ministère de la Culture... Rassurons-nous grâce à Versailles tout d'abord, puis au CMN via la Conciergerie, c'est maintenant chose faite !

Quoi, on nous dit que cette exposi-

tion (A triple tours) aurait à elle seule engloutie un tiers du budget dévolu, au CMN, à l'ensemble des manifestations : concerts, ateliers pédagogiques, expositions ? Peccadille que tout cela... En sus de ces 1,4 millions d'euros, le Centre s'est engagé à faire venir les artistes exposés à l'occasion de l'accrochage et du décrochage ainsi qu'à les grassement défrayer (frais d'hébergement, frais de restauration, frais de déplacement). En somme, on vérifié ici aussi en minuscule avec ces artistes de cours, l'adage qui vaut aussi pour le milliardaire avec l'octroi par le CMN de ce joyau médiéval qu'est la Conciergerie : on ne prête qu'aux riches.

Autrefois, il prenait le train pour travestir son inquiétude en lassitude*

Ceci étant dit, on peut s'interroger sur cette volonté manifeste du CMN de vouloir raccrocher les wagons du train de l'Art Contemporain quand des établissements comme Fontainebleau d'abord, puis le Louvre maintenant mettent fin à ce type d'expérience. Les modes passent, seul demeure ce simple constat : musées, domaines et monuments, l'Art Contemporain ne fait guère plus venir de visiteurs qu'à l'ordinaire...

Voilà bien ce que seront heureux d'apprendre les collègues travaillant dans le vivarium ainsi que tout un chacun quelque peu sensibilisé à la défense et illustration de notre patrimoine national, tous placés devant ce fait accompli : qui, anciennement habitué à débiter sa visite dans la magistrale salle des gardes, aujourd'hui obligé de ronger son frein et d'amputer sa visite d'une bonne part, le temps que la caravane du triple tours passe ; qui, obligé de porter des lunettes du fait de la semi-pénombre dans laquelle sont placés les espaces d'entrée

et de sortie suite aux desideratas du scénographe embauché par Pinault (eh quoi, les agents du Centre ne sont pas des Nyctalopes !) ; qui, visiteur lambda, bien au fait de cette dévolution d'un monument public à des fins mercantiles et privées, a écrit dans le livre d'or cette formule lapidaire : « dommage que nos impôts servent à financer cette expo » ; qui, collègues en sueur tout le long de la journée du fait des spots, et de l'exiguïté des espaces d'exposition ; qui, agents d'accueil obligés de ramasser les visiteurs qui ont trébuché sur les cartels au sol (le scénographe ?) conçus comme autant d'écueils par où finir à triple points de suture ; qui, caissiers-vendeurs placés dans cette même dramaturgie de la quasi-pénombre, obligés tels des tourne-sols à pivoter constamment sur leurs chaises pour pouvoir vérifier les cartes d'identités et autres patentes auprès de l'abat-jour placé derrière eux ; qui agents résignés, visiteurs dubitatifs, caissiers-vendeurs énervés et tout un chacun pour qui comme le disait Baudelaire : « *l'Art est un bien infiniment précieux, un breuvage rafraîchissant et réchauffant, qui rétablit l'estomac et l'esprit dans l'équilibre naturel de l'idéal* », attendez quelques mois encore avant que la Conciergerie ne vous soit plus à triple titres cadennassée mais, à nouveau, chers usagers et agents du Service Public, restituée.

Pour aller un peu plus loin...

Dans la grande continuité de la tradition de l'art moderne et contemporain (Marinetti, Breton ou encore Restany), je vous propose comme suite à cette présentation relative à une exposition bien particulière, dans un monument bien particulier du CMN, un petit manifeste à vocation syndicale sur les dangers que font aujourd'hui peser ce type d'expositions-événements mettant au prise public et privé au sein de notre Ministère. Comme dernier élément de contextualisation avant de vous laisser seuls juges de ce manifeste, j'attire votre attention sur le fait que cette exposition survient dans un moment de l'histoire du CMN où sont remises en causes les missions premières (régaliennes) de notre Etablissement Public que sont la Direction Scientifique et le Service des Conférenciers d'Ile de France. Epoque bien particulière où sur l'autel du profit et de la rentabilité, l'on est prêt – pour cause de Réorga- à sacrifier les notions premières de diffusions et de transmissions des connaissances afférentes aux Monuments Nationaux. Enfin étrange concordance des temps, l'expo Pinault-Hiver-La Conciergerie est conçue

comme une exposition clé en main avec un scénographe, une commissaire d'exposition, des médiateurs, une agence de communication ad hoc etc. embauchés et rémunérés pour servir le simple propos scientifique et pédagogique dudit milliardaire de la plus-value sur le marché du négoce d'art.

Manifeste :

Nous revendiquons le droit à se demander en quoi certaines pratiques artistiques contemporaines sont-elles solubles au sein d'un Service Public prônant les valeurs de l'adhésion de tout un chacun à un idéal citoyen commun et, de ne pas s'exclure à porter des revendications dans des domaines (Arts Plastiques notamment) aujourd'hui grandement sous la coupe d'investisseurs privés.

Au risque de se répéter, l'Art est un bien commun : passé, il se doit d'être conservé, mis en valeur et expliqué au plus grand nombre ; présent, il se doit d'être encouragé (Ecoles d'Arts et d'Architecture, bourses à la création ainsi qu'à la première exposition relevant des DRAC), mis en valeur ici en Régions (Résidences d'artistes, ateliers, etc.) comme là en Ile de France, expliqué et partagé auprès de tout un chacun (là encore).

Et aujourd'hui commence à s'écrire l'Histoire de l'Art de demain... La question est de savoir si nous sommes prêts à concéder cette inscription d'œuvres d'art contemporaines dans les collections permanentes et espaces muséaux aux seuls marchands d'art et autres milliardaires soucieux, avant tout, de faire fructifier leurs collections et la côte de « leurs artistes » en leur donnant l'onction d'Etablissements Publics aussi prestigieux que le Louvre, Beaubourg ou certains des sites du CMN ? Il ne s'agit pas ici de faire le procès de l'Art Contemporain mais d'interroger cette aliénation des collections publiques et EP survenue à l'occasion de certaines expositions-événement. En effet, depuis quelques années, les EP du MCC (Louvre, Beaubourg, Versailles, etc.) sont ravalés au rang de simples prestataires pour des expositions temporaires clé en main qu'ils hébergent en leur sein où commissaire d'exposition, œuvres, scénographie, communication et médiation sont l'émanation de collectionneurs privés (tel François Pinault avec l'exposition Jeff Koons en 2009 à Versailles et A Double tours, en ce moment à la Conciergerie) ou du mécénat d'entreprise (LVMH, HSBC par exemple) qui veulent se créer ainsi une virginité morale en terme d'image publique et, aussi, (la chose est plus polémique) faire

grossir mécaniquement la côte de leurs artistes et collections ainsi exposés par le label institutionnel et prestigieux de certains de nos Musées et Monuments Nationaux. Sociologues et économistes spécialisés dans le domaine du marché de l'Art Contemporain s'entendent pour dénoncer cette relation incestueuse : Galeriste, Mécène et Musée – Triple jeu de l'Art Contemporain qui peut s'apparenter dans certains cas à une délégation de service public au profit symbolique et pécuniaire d'un très petit nombre d'individus. Il faudrait revendiquer donc dans ce domaine du partenariat public-privé le droit de s'ériger contre le suivisme de certains EP dans la maîtrise d'ouvrage des dites expositions, que cesse cet aveuglement de la tutelle en lien avec la RGPP à pousser les EP à l'autofinancement et donc à la recherche de partenaires privés, qu'au sein du Ministère s'instaure une relation gagnant-gagnant entre EP et mécènes privés et que soit renforcé le contrôle de la politique d'acquisition des EP ainsi que du CNAP (Centre National des Arts Plastiques) pour modérer autant que faire se peut l'emprise des intérêts privés dans la constitution des collections permanentes de demain (en renforçant notamment le rôle des Conservateurs et des Historiens d'Art dans les commissions d'acquisition).

En ces temps de réductions drastiques du budget du MCC et de la consigne faite à ses EP de développer leurs ressources propres, nous revendiquons la nécessité citoyenne au sein du Ministère de pérenniser, voire de développer, les actions de médiation afférentes au domaine de l'Art Contemporain (médiation *hors les murs* du type Beaubourg Mobile). En effet, en plus de cette vigie au sujet du partenariat public-privé dans les EP du Ministère, nous entendons défendre toutes les actions de médiation sur le territoire permettant de réduire la fracture quant à l'accès égal à la création contemporaine, amenuiser cette forme de prévention qu'ont certains *publics empêchés* (n'ayant pas ou peu d'habitudes culturelles) à franchir le seuil de Centres d'Art, Musées et autres. En somme par le biais de la médiation, de l'éducation à l'art, de la défense des services des publics de nos EP, nous revendiquons que la création artistique soit le fait des toutes et tous et, non pas le fait élitaire de quelques initiés et l'enjeu des seuls marchands d'art et autres spéculateurs fortunés.

* : titres d'œuvres d'art contemporain : Warhol ; Duchamp ; Baqué.

Comité Technique du 17 octobre

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance précédente sera approuvé au prochain CT du 15 novembre, car il était nécessaire d'y apporter plusieurs modifications.

Modification des périmètres des circonscriptions des administrateurs du Sud-est.

Après avoir été présenté au dernier CHSCT Sud-est qui s'est tenu quelques jours auparavant, le Comité technique devait donc à son tour se prononcer sur ces modifications.

Actuellement, les 13 sites de cette région sont partagés comme suit entre 4 administrateurs :

Le site d'Ensérune ; les remparts d'Aigues-Mortes ; l'Hôtel de Lunas

Le château d'If ; le Fort de Mont-Dauphin ; l'abbaye du Thoronet

Le Fort Saint-André ; l'abbaye de Montmajour ; le site archéologique de Glanum et l'Hôtel de Sade

Le monastère de Saorge ; le cloître de la cathédrale de Fréjus ; le Trophée de la Turbie

Suite au départ à la retraite de l'un de ces 4 administrateurs, le CMN a réfléchi à une nouvelle répartition des ces différents monuments. Voici ce qui est proposé.

Regrouper les 2 sites archéologiques d'Ensérune et de Glanum dans une circonscription de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône, qui compterait aussi l'Hôtel de Sade (dépôt archéologique). Si la pertinence scientifique de regrouper ces trois sites n'est pas contestable, d'autant qu'un administrateur spécialiste de ces questions doit être recruté, certaines interrogations demeurent. Tout d'abord au sujet du risque routier, déjà signalé en CHSCT, en effet, plus de 180 km séparent Ensérune et Glanum. Lors d'un CHSCT Sud-est, il avait été signalé par certains assistants de prévention, les difficultés rencontrées par les agents devant se déplacer avec des véhicules de service inadaptés aux routes de campagne, voire de montagne (problèmes de dos des utilisateurs...). De plus des questions restent floues sur l'organigramme de ce périmètre : on parle d'un poste d'ISC pour l'ensemble de ces 3 sites, or ce poste va être vacant prochainement et c'est un TSC qui va arriver suite à la

dernière CAP. Puis on parle d'un ETP (équivalent temps plein) pour un CAC ou CAE mais est-ce un seul agent qui ira sur Ensérune et Glanum ou deux agents à mi-temps... ?

Autre regroupement, qui pour nous, ne semble pas aller de soi : une maousse circonscription Var et Alpes Maritimes, regroupant : Fréjus, le Thoronet, la Turbie et Saorge. L'administrateur, un chargé de gestion administrative et financière et un assistant de communication seront basés à Fréjus. Là encore, de Fréjus à Saorge, on compte plus de 130 km. Les administrateurs du CMN ne possédant pas encore le don d'ubiquité, nous ne voyons pas comment entre les différents rendez-vous (avec des élus locaux...) et les réunions au siège à Paris, un administrateur pourrait être réellement présent sur 4 sites, a minima une fois par semaine. Par ailleurs, nous avons déjà insisté à plusieurs reprises sur la nécessité, à l'heure actuelle, pour l'abbaye du Thoronet d'avoir un administrateur dédié et à temps plein. De plus, chacun des TSC posté sur les différents sites se voit nommé responsable opérationnel dans un domaine particulier (travaux, RH, actions pédagogiques...) et doit donc intervenir sur les 4 monuments. Tout d'abord cette notion de responsable opérationnel est une invention de cet organigramme, cette fonction n'existe ni dans la Fonction publique ni dans le cadre de gestion des agents du CMN. De plus, nous avons insisté sur le risque de doubles hiérarchies, et nous avons pu constater par le passé sur d'autres sites combien ces situations pourraient s'avérer conflictuelles.

Concernant les autres périmètres, ils sont moins problématiques : Aigues-Mortes et Lunas ; Montmajour et Fort Saint-André ; le château d'If aura son propre administrateur, même si celui-ci reste en lien très étroits avec l'administration Montmajour/Fort Saint-André ; Mont-Dauphin aura également son propre administrateur, mais celui-ci sera à mi-temps.

Pour toutes ces raisons, nous avons demandé un vote dissocié sur chacune de ces organisations.

Les représentants du personnel ont donc voté favorablement à l'unanimité pour les périmètres d'Aigues-Mortes/Lunas ; Entremont/If ; et Mont-Dauphin.

Ils se sont abstenus sur Montmajour/Fort-Saint-André.

Et ont voté contre à l'unanimité sur les périmètres Ensérune/Glanum/Sade ainsi que celui des 4 monuments Var/Alpes Maritimes.

Comme le prévoit la réglementation l'administration doit donc revoir sa copie concernant ces deux refus unanimes. Le CT sera donc amené à se prononcer à nouveau sur les regroupements de ces 7 monuments, lors de la prochaine séance prévue le 15 novembre.

Emplois d'avenir.

Un point d'étape nous a été présenté concernant la situation des emplois d'avenir au CMN. Si l'on en croit l'administration tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes : « bilan très positif ; résultats extrêmement encourageants ; certains dépassent même toutes les espérances... ». Or sur le terrain, les retours que nous en avons ne sont pas si idylliques. Dans certains monuments où l'effectif des jardiniers est déjà très restreint (parfois moins de la moitié de ce qu'il devrait être) les jeunes en emploi d'avenir sont clairement là pour combler ce sous-effectif et laissés à leur sort par l'agent supposé être leur tuteur. Sur ce même site, les emplois d'avenir n'ont eu aucune formation sur l'année 2013, exceptée « Gestes et postures » ! Il est prévu avant la fin 2013 d'ouvrir 3 postes d'assistants administratifs polyvalents, or sur l'un des trois sites volontaires, on sait clairement qu'il s'agit là encore de pallier à un surcroît d'activité suite au changement de périmètre de l'administrateur ! Si l'esprit de la loi est très noble : offrir une chance à des jeunes en difficultés de se faire une place sur le marché de l'emploi ; dans les faits au CMN on ne peut que constater qu'il est bien souvent détourné afin de régler les problèmes de sous-effectifs : on fait d'une pierre deux coups ! 25000 € supplémentaires étaient prévus au programme de formation 2013, pour les formations des jeunes en emploi d'avenir, or comme nous l'avons vu, cette enveloppe est loin d'avoir été consommée. Elle sera donc reconduite

sur la même somme pour 2014. Par ailleurs les 11 tuteurs actuels devront recevoir prochainement une formation pour les aider à accomplir à mieux encadrer les emplois d'avenir

Questions diverses

La CGT a inscrit plusieurs questions diverses à ce CT.

Les EPI

Sur les équipements de protection individuelle, le marché est passé. Certains élus en CHSCT ainsi que des assistants de prévention ont pu aller tester les vêtements proposés. L'administration nous assure que quelque soit le monument, et que celui-ci ait fait ou non remonter ses besoins, tous les agents qui ont besoin de protection contre le froid en recevront. De plus, ce premier marché concerne la protection contre le froid, mais un autre sera passé dans quelques mois concernant les protections contre le soleil. Par ailleurs, sur un autre sujet, il est toujours question d'organiser une réunion entre l'administration et les représentants syndicaux concernant la dotation habillement, car certains soucis à ce sujet sont toujours d'actualité : période durant laquelle on peut faire ses achats ; choix du magasin...

Commissions de secours et plus généralement la politique sociale du CMN

Une commission de secours est programmée pour la fin du mois d'octobre. Des inquiétudes demeuraient quand à la politique sociale que souhaite mettre en place l'établissement. La conseillère technique arrivée voici quelques mois est chargée de la mise en place d'un pôle social dans l'établissement, sur le modèle du bureau des affaires sociales du ministère. Mais qui est chargé de la prise en charge des agents de Paris-Ile de France ? Le bureau des affaires sociales souhaite que les dossiers des agents titulaires soient instruits directement par le CMN et non plus par les assistantes sociales du ministère. Le versement du secours s'effectuera toujours par le ministère. Si cette mesure peut apparaître comme une mesure d'équité, on ne peut s'empêcher d'y voir un nouveau désengagement de l'état dans la gestion des prestations sociales des agents. En outre, dans un contexte où les établissements publics, et le CMN en particulier n'ont cessé de réclamer le transfert des actes de gestion (gestion directe des agents titulaires) cette nouvelle demande ne peut que nous inquiéter. Devant toutes ces interrogations, une réunion a été organisée entre la DRH, la conseillère technique et

les représentants syndicaux. Rappelons que figurait dans les préconisations de l'IGAC, faisant suite aux situations de souffrance au CMN : la mise en place d'une assistante sociale chargée d'animer un réseau d'assistants sociaux à travers le territoire et la prise en charge des agents d'île de France.

La billetterie électronique, les e-billets

Lors d'une visite CHSCT à la Conciergerie concernant l'installation de nouvelles billetteries, nous avons appris que les postes de contrôles de ce monument seraient équipés d'outils informatiques permettant de contrôler et comptabiliser e-billet, billets achetés sur le monument et cartes Inter-musées. L'e-billet se fait sur le même principe que ceux de la SNCF : le futur visiteur commande et imprime lui-même son billet via internet. Depuis quelques mois, une expérimentation concernant les e-billet à lieu au Panthéon, mais aujourd'hui on parle de la Conciergerie voire aussi l'Arc de Triomphe et d'autres sites. Toute apparition de nouvelles technologies modifiant les conditions de travail doit être vue en CHSCT et en Comité technique. Or à chaque fois nous apprenons l'arrivée de ces e-billets par le plus grand des hasards. Et pourtant, on peut légitimement se poser la question des conséquences que ces nouvelles technologies pourraient avoir sur l'emploi des caissiers. L'administration se veut rassurante, nous disant que pour le moment la seule expérimentation est celle du Panthéon et qu'il n'est pas prévu dans faire d'autre pour le moment. Les détecteurs de contrôles de la Conciergerie n'étant parait-il pas en fonction. Et lorsque le moment sera venu [sic] une réunion sera organisée pour en discuter.

Vigipirate

Rappelons que le plan Vigipirate (et son niveau d'alerte) sont déclenchés par le premier ministre et relayés par les préfectures en fonction du risque lié à l'actualité internationale. Il s'agit d'une mission régaliennne en principe effectuée par les services de police nationale ou par la gendarmerie. Dans les établissements recevant du public, comme les monuments du CMN, les visiteurs ont obligation de présenter leurs sacs ouverts aux agents postés à l'entrée. Au CMN cette tâche supplémentaire incombe aux collègues d'accueil et de surveillance sans aucun moyen supplémentaire ni poste de travail digne de ce nom (tout au plus une table de camping posée à l'extérieur et exposée aux intempéries!). Et que dire de la charge mentale que doivent sup-

porter les agents? Il y a aussi bien sûr un problème de formation (comment reconnaître les objets dangereux et comment réagir?) mais aussi de pénibilité. Les agents d'accueil et de surveillance n'étant pas considérés comme en service actif ouvrant des droits spécifiques au moment du départ à la retraite. Bien entendu le CMN n'a pas la main sur ces questions, mais en tant qu'employeur il a une responsabilité vis à vis de ses agents. Cette question sera donc inscrite au prochain CHSCT.

Situation de l'emploi à Font de Gaume

Un agent de la billetterie parti à la retraite en 2007 n'a jamais été remplacé. Aujourd'hui cette billetterie/comptoir tourne avec 4 agents contractuels et 2 vacataires et ce depuis cette période. Pour visiter ce site, il faut réserver son billet en avance, car pour des raisons de conservations le nombre de visiteurs est très limité et a été récemment revu à la baisse (80 personnes par jour maximum). Sous ce prétexte, l'administration n'a jamais republié ce poste, et préfère faire travailler des vacataires, main d'oeuvre corvéable à merci, à qui l'on fait signer des contrats en blanc avec des quotités horaires variables d'un mois sur l'autre! Seulement, malgré le contingentement du nombre de visiteurs dans les grottes, la fréquentation n'a pas diminué, bien au contraire! Ce sont plusieurs centaines de visiteurs par jour en haute saison qui viennent au comptoir de Font de Gaume et dont les caissiers-vendeurs doivent gérer seuls le mécontentement.

Situation de l'emploi à l'Arc de Triomphe

La situation n'est pas nouvelle, et a déjà fait l'objet de multiples interventions de la CGT en instances. Le comptoir de vente dont la surface a été multipliée par deux et le chiffre d'affaire a été décuplé en un an, fonctionne avec un effectif dont plus de la moitié est composé de vacataires. C'est une précarité d'emploi inacceptable et surtout injustifiée. La grande majorité des personnels vacataires du monument est employé sur de vrais besoins permanents et devrait par conséquent être contractualisée ou titularisée selon le poste occupé. En accueil et surveillance, avec la grande amplitude horaire qui est celle de ce monuments (9h40-23h) de plus en plus souvent on demande aux vacataires de pallier le sous-effectif en prolongeant leurs heures de présence quotidienne afin de permettre l'ouverture au public. Certains travaillent sur le site depuis plusieurs

années, et avec un vrai sens du service public.

La précarité au CMN

Les deux points précédents sont déjà deux exemples édifiants de la manière dont le CMN traite et génère de la précarité. Ces derniers mois, l'application de la loi dite Sauvadet, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, n'a fait qu'amplifier le phénomène. En effet, sous couvert d'évolution de la réglementation, le CMN en profite pour « dégraisser » les effectifs. Dès cet été plusieurs vacataires présents dans les monuments depuis des années, se sont vus notifier la fin de leur contrat à la clôture de la haute saison. Or à ce moment, ni la circulaire DGAFP (fonction publique) ni la circulaire d'application ministérielle n'était encore publiée. Rappelons tout de même que la précarité au CMN est largement institutionnalisée. L'établissement n'hésite pas à recruter des occasionnelles et des saisonniers sur de réels besoins permanents pour pallier entre autres à la vacance de l'emploi, en fragmentant artificiellement les quotités horaires. Résultat, une grande partie des monuments sont constitués de précaires, dont c'est pourtant l'emploi principal. La véritable solution est de pérenniser ces vacataires, en sécurisant leur situation le temps de leur titularisation. La CGT a de nouveau demandé la tenue d'un observatoire de la précarité dans les plus berfs délais.

Les soldes de fin d'année en boutique (pour les agents du CMN)

L'année dernière, au moment des fêtes de fin d'année, les agents ont pu béné-

ficier de réductions de 30% sur certains produits des comptoirs. Cette opération sera bien reconduite cette année.

Demande de RIB pour les agents titulaires

Tous les agents du CMN ont reçu soit dans leur fiche de paye du mois d'août (pour les contractuels) ou des mains de leurs TSC (pour les titulaires) un courrier leur demandant d'envoyer à la DRH un RIB, dans le cadre de la prochaine mise en place de la nouvelle norme bancaire européenne SEPA. Or si pour les contractuels, payés directement par le CMN, cela n'a rien d'exceptionnel, pourquoi demander cela aux titulaires, payés par le ministère ? Le CMN nous répond que c'est pour les paiements des mécénats. Soit. Ou alors c'est un premier pas vers la gestion directe, mais on nous dira que nous avons l'esprit mal tourné !

Les primes de dimanche pour les vacataires

Des iniquités demeurent pour certains vacataires, il faudrait y remédier.

La suppression des documents de visite

Dans certains sites les documents de visite en allemand, en néerlandais ou encore en chinois sont en rupture de stock et malgré les commandes répétées des agents sur place, les délais sont très longs avant d'être réapprovisionnés. Les agents en sont arrivés à se demander s'il ne s'agissait pas de supprimer petit à petit ce support papier en vue de le remplacer par un téléchargement numérique ou autre nouvelle technologie. Pour la présidence du CMN, qui là encore se veut rassurante, il ne s'agit que d'un

problème de stock et pas d'une volonté politique. Affaire à suivre...

Les formations pour les encadrants

Les risques psychosociaux ont explosé ces dernières années, ce n'est ni une révélation ni un scoop. La plupart du temps, l'organisation du travail, et un défaut de management explique en grande partie les situations de souffrance au travail. Sans dédouaner l'administration de sa responsabilité, la formation, ou plutôt l'absence de formation pour les cadres, notamment les nouveaux, explique également les difficultés rencontrées. L'établissement devrait donc renforcer son programme de formation afin que les cadres ne soient démunis face à des situations qui parfois les dépasse. Les formations au management a posteriori peuvent être utiles mais ne constituent pas de solution miracle. C'est au niveau du post-recrutement qu'il faut agir!

Le système de part variable différenciée au titre de l'article 10.6 du cadre de gestion

Une enveloppe de 200 000 € est provisionnée pour, en cette fin d'année, verser une part de rémunération variable aux groupes 3, 4, 5 et 6 en fonction des objectifs atteint ou pas. Or, cette année encore les critères précis permettant de définir ces objectifs ne sont pas choisis. Cette prime sera donc distribuée on ne sait trop comment... Sans doute à la tête du client.

La réorga du siège. Point d'étape.

Un point d'étape a été fait en séance, pour plus de détails voir le supplément réorga ci-joint.

Instances CHSCT Sud-Est du 4 juillet

Entre annulations et changements de dates, l'ordre du jour du CHSCT du 4 juillet, simple copié-collé du CHSCT Sud Est précédemment annulé, ne permettait plus de tenir décentement la réunion des deux périmètres Sud Est et Sud Ouest, on n'aurait tout simplement pas eu le temps de parler du Sud Ouest. Il a fallu énormément d'insistance de la part des représentants du personnel pour que l'administration accepte de ne pas convoquer pour rien les agents du Sud Ouest.

Le SNMH-CGT a donc ouvert la séance par la déclaration liminaire suivante:

« Aujourd'hui, 4 juillet 2013, se tient le second CHSCT Sud Est de l'année. Cette inter-région étant traditionnellement la dernière traitée, dans la liste de nos CHSCT, cette session qui s'ouvre aujourd'hui peut aussi être l'occasion de faire le bilan de ce premier semestre 2013.

Pour nous, cette année 2013 devait marquer un tournant important dans l'histoire de nos CHSCT. Ce devait être une année test, une année de transition, où l'on devait réfléchir à, de nouveaux modes de fonctionnement, et au-delà du fonctionnement trouver, tous ensemble,

comment rendre cette instance plus vivante, plus efficace, plus concrète, afin que derrière tout cela les retombées sur nos monuments soient réelles, effectives et ainsi améliorent notablement nos conditions de travail et celles de nos tous nos collègues sur chacun des sites de l'établissement.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Ce CHSCT de juillet devait être un CHSCT où les deux inter-régions Sud Est et Sud Ouest devaient se rencontrer et travailler ensemble sur des thématiques communes. C'est bien cela qui avait été acté lors du CHSCT Central

du 21 février dernier, lorsque nous avons justement décidé, ensemble, de l'organisation de nos CHSCT 2013.

Or, que c'est-il passé ? Le CHSCT Sud Est, initialement prévu en juin, a été annulé pour une raison indépendante de notre volonté à tous. Le Sud Est se retrouvait donc en déséquilibre, en ayant une séance de retard sur le Sud Ouest, il devenait donc compliqué de maintenir une séance commune Sud Est et Sud Ouest dans ces conditions.

Ayant parfaitement conscience de la difficulté d'organiser toutes ces réunions et du poids de celles-ci dans nos agendas respectifs, nous avons alors pensé, qu'il valait mieux utiliser ce créneau prévu pour un CHSCT, pour rattraper le Sud Est qui avait été annulé. La réunion commune pouvant bien attendre la prochaine vague d'instances de la rentrée.

Solution, toute simple, qui semble tomber sous le bon sens.

Apparemment pas pour tout le monde ! En effet, l'administration entendait maintenir envers et contre tout, ce CHSCT commun, avec pourtant l'ordre du jour du CHS du 13 juin auquel s'ajoutaient très à la marge deux, trois sujets concernant quand même le Sud Ouest, histoire de justifier un minimum de sa présence dans cette séance !

Nous avons du batailler pendant près de deux semaines et finalement informer tous les agents du CMN de cette situation ubuesque, pour que enfin, l'administration entende raison et accepte de ne tenir que le CHSCT Sud Est !

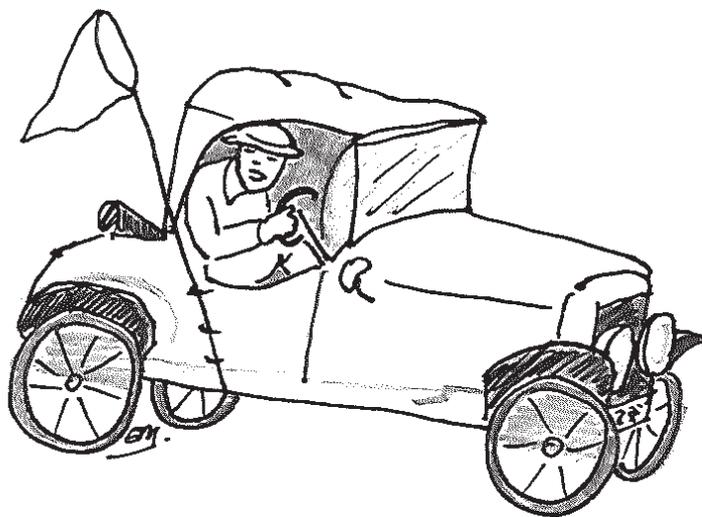
Ainsi, pour ne pas laisser se tenir un CHSCT au rabais, organisé en dépit du bon sens, nous devons une fois de plus rentrer dans le rapport de force ?

Mais hélas, les choses ne s'arrêtent pas là. En ce début d'année 2013, nous pouvions être confiants. La discussion semblait ouverte, les échanges semblaient sincères, et la nouvelle organisation des CHSCT, réfléchi conjointement, semblait prometteuse.

Des choses très positives, et pour certaines, attendues depuis très longtemps, étaient mises en place : état des lieux des DUERP ; processus pour déclarer un accident de service et arbre des causes ; notes sur les intempéries ; nouvelles fiches monuments ; reprises des rapports de l'ISST qui n'avaient pas encore été vus par le CHSCT ; arrivée prochaine d'EPI... Tous ces points sont des avancées importantes nous ne le nions pas. Mais d'importantes faiblesses demeurent.

rent.

Est-ce normal que nous devions batailler de la sorte pour qu'un CHSCT se tienne de façon réglementaire et correcte ? Est-ce normal que malgré notre demande répétée de continuer, à chaque séance de CHSCT, de voir 1/3 des monuments du périmètre, nous ne le faisons pas ? Est-ce normal que dans ce dossier même du CHSCT Sud Est nous nous retrouvions avec les mêmes copies des rapports de l'ISST, celles déjà présentés en janvier, représentés à nouveau, tel quels, on ne sait pourquoi ! ? On peut légitimement se demander s'il y a eu un réel passage de relais entre l'ancienne directrice du département santé et sécurité au travail, et la nouvelle pour que l'on se retrouve ainsi à plancher deux fois sur les mêmes sujets ! Ne parlons même pas de la perte



Nouveaux véhicules de service pour les monuments du Sud-Est

de temps et d'efficacité ! Nous croulons déjà sous les réunions, si à présent c'est pour refaire exactement la même chose d'un CHSCT à l'autre, cherchez l'erreur ? ! Est-ce normal que tout ce qui avait été mis en place par l'ancienne directrice de ce département, qui allait déjà dans le bon sens et qui pouvait être approfondi, amélioré, soit aujourd'hui tombé dans les oubliettes : DUERP, Arbre des causes, fiches monuments... ? Est-ce normal que ce soit systématiquement à nous, représentants des personnels, de faire toutes les propositions concernant les thèmes transversaux et comment on peut les travailler et qu'en face de nous, chez des personnes dont c'est pourtant le métier de plancher sur cela il n'y ait qu'un silence assourdissant ? ! Est-ce normal que lorsque l'on s'inquiète d'un aménagement sur un site et que l'on demande une visite CHSCT sur ce site, comme la loi nous le permet, il faille batailler en séance pour imposer cette visite qui

nous est refusée par des prétextes plus fallacieux les uns que les autres ! Est-ce normal que dans un monument où un acte grave s'est passé, ayant entraîné la demande d'une enquête du CHSCT, il faut là encore se battre contre l'administration pour lui demander plus de disponibilité pour écouter des personnels en souffrance ! Est-ce cela votre conception de l'exemplarité du dialogue social ?

C'est, vous l'aurez compris, très déçus et désabusés que nous abordons aujourd'hui ce dernier CHSCT du premier semestre 2013. En l'espace de six mois, beaucoup de doute et de questions sont apparues. Sachez que derrière leurs représentants, ce sont bon nombre d'agents du CMN qui partagent ce sentiment.

Si nous attendons encore quelque chose, c'est vraiment des gestes forts de votre part, des signes évidents de bonne volonté, de regagner la confiance que vous avez perdue. »

Format numérique

La « fracture numérique » au CMN est très souvent évoquée. Alors que le souhait de l'administration est de communiquer par format numérique tout ce qui concerne les instances, elle se heurte à la réalité du terrain: pas d'accès à un ordinateur ni d'adresse mail professionnelle pour tous les agents, et des formations à l'informatique trop souvent refusées aux agents. Elle tient cependant à ce que tous les repré-

sentants du personnel disposent d'une adresse électronique et aient accès à un ordinateur dans leur monument.

Les Monuments

Alors que le SNMH-CGT proposait de saisir l'occasion du changement de réglementation des CHSCT, qui impose un plus grand nombre de réunions par an, pour étudier plus en détails, à chaque réunion, un certain nombre de monuments, l'administration, pourtant d'accord sur le principe, n'a pas mis en oeuvre cette proposition. La conséquence en est que le seul élément de l'ordre du jour permettant d'étudier la situation des monuments en terme d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, est le « Suivi des points ». Il faut bien reconnaître que l'accumulation des points à suivre ne permet pas d'étudier tous les monuments du périmètre, même avec trois réunions par an, et certains passent tout simplement aux oubliettes. Même

pour les monuments concernés par le suivi des points, il ne s'agit souvent que d'aborder des points de détails, de travaux, en négligeant de ce fait beaucoup d'autres aspects des conditions de travail des agents.

Ferney-Voltaire:

Un point d'étape sur les travaux est fait par la DMO (direction de la maîtrise d'ouvrage). De leur côté les représentants du personnel ont contacté des agents du site et tout confirme qu'une visite CHSCT n'est finalement pas nécessaire pour le moment sur le site.

Par contre, des consignes auraient déjà dû être diffusées pour rappeler l'utilisation des outils, afin d'éviter de nouveaux accidents du travail. La DMO en prend note et s'engage à diffuser les consignes comme convenu au CHSCT précédent.

Glanum:

Problèmes thermiques: Un projet sera présenté aux agents ainsi que les nouveaux équipements garantissant une meilleure étanchéité.

La baie coulissante et le sas à la sortie ont été pris en compte par la DMO.

La verrière qui devait être peinte en blanc avant l'été ne dépend pas de la DMO mais doit être prise en charge par le monument dans le cadre des crédits d'entretien. Comme ça n'a pas été fait, la DMO fera un rappel à l'administratrice.

Même chose pour le menuisier qui devait réaliser un aménagement provisoire des caisses, pour le moment non-ergonomiques.

Abbaye de Montmajour:

Problèmes thermiques: Le problème de température et de vent demeure à l'accueil, ce qui implique de traiter l'ensemble de l'espace et pas uniquement le sas. Un bureau d'étude est consulté mais il faudra aussi tenir compte de l'avis des agents. La DMO espère que les travaux seront réalisés avant l'hiver 2013.

EPI (équipement de protection individuel):

Une note, validée le 30 mai, a été diffusée auprès des administrateurs pour effectuer le recensement des EPI nécessaires.

Les agents devraient être au courant et avoir rempli un tableau avec, par exemple, l'assistant de prévention, pour le choix des EPI, le plus souvent des vêtements ou des chaussures contre le froid.

L'administration s'est prononcée pour

un marché d'ensemble, sauf pour certains équipements spécifiques.

Dans l'attente, l'administration locale peut passer une commande, comme ç'a été le cas à l'Arc de Triomphe.

Puy-en-Velay:

Dans de nombreux monuments, le **registre d'hygiène et de sécurité** est introuvable pour les agents, de ce fait des problèmes locaux remontent en réunions de CHSCT au lieu d'être résolus localement. Ici il semble que le registre se trouve finalement dans le bureau d'accueil, il faudra le rappeler aux agents, qui doivent tous y avoir librement accès et pouvoir le remplir.

Même chose pour les **réunions de service**, il y en a toujours trop peu, fermer le monument pendant une heure est souvent un frein, or le président Béval avait bien affirmé en CT qu'il encourageait les réunions de service, quitte à retarder l'ouverture ou avancer la fermeture des monuments. Il faut aujourd'hui que cette information soit bien transmise aux administrateurs.

Au Puy il semble qu'il y ait une réunion de service une à deux fois par semaine. Il y a deux agents, et il y aura un administrateur adjoint posté à plein temps sur le cloître.

Une visite CHSCT va être programmée sur le site.

Aigues-Mortes:

Le circuit de visite doit être revu en termes d'aménagement et de sécurité.

De même la caisse nécessite un aménagement. L'administration du CMN nous renvoie systématiquement à un **cahier des charges ergonomique** datant de 2010, auquel ils veulent se référer pour tous travaux de ré-aménagement des caisses et des boutiques. On en voit pourtant très vite les limites, notamment à Aigues-Mortes.

En effet cette étude ne prend en compte qu'une toute petite partie de ce qu'est l'ergonomie d'un poste de travail, à savoir les dimensions préconisées pour faciliter les mouvements, mais chaque monument a ses propres contraintes d'espace. Cette étude ergonomique n'est donc pas déclinable à l'infini. Par ailleurs elle ne prend pas en compte les ambiances sonores, ni thermiques, si les cadences de travail, etc...

De plus, dans l'attente de grands travaux, des solutions rapides et peu coûteuses peuvent être mises en place localement. Ici, surélever l'imprimante éviterait une torsion du corps de l'agent. Il n'y aura d'ailleurs pas de travaux d'envergure au logis du Gouverneur avant 2016. On

repart en effet de zéro puisqu'il s'agit d'une nouvelle étude.

Les représentants du personnel demandent qu'une réunion avec l'administration et le médecin de prévention se tienne au sujet de la billetterie afin que des travaux d'aménagement, même provisoires, soient faits avant 2016.

Une formation pour l'habilitation électrique est prévue à l'automne.

Fréjus:

Le diagnostic électrique a été réalisé. Les travaux devraient avoir lieu fin 2013 ou début 2014.

Abbaye du Thoronet:

Depuis cinq ans, des alertes ont été faites par les représentants du personnel, sur des risques psychosociaux au Thoronet, auxquelles l'administration n'a pas su apporter de réponse jusqu'à présent.

Les agents du Thoronet ont donc vécu tout à tour des attentes et des déceptions qui aujourd'hui rendent urgente une réelle prise en compte de la situation, tant par l'administration que par les représentants du personnel. Ceux-ci se sont donc saisi de l'outil CHSCT le plus approprié dans ce cas: l'enquête paritaire, dont l'objet est de comprendre tous les éléments liés au travail qui ont pu créer ou aggraver des risques psychosociaux, afin de faire des préconisations appropriées au site.

L'enquête donnera donc lieu à un rapport présenté en réunion de CHSCT exceptionnelle. La mise en oeuvre des préconisations fera ensuite l'objet d'un suivi par le CHSCT.

Cette démarche d'enquête paritaire a été faite deux fois au CMN jusqu'à présent, à Carnac, et au Panthéon.

L'enquête CHSCT au Thoronet a été votée à l'unanimité.

Ensérune:

A l'automne les toilettes seront déplacées pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les travaux dureront trois mois.

La DMO fait une étude quant aux problèmes d'intrusion.

Lunas:

L'ensemble des dispositifs de sécurité seront passés en revue.

Monastère de Brou:

Une étude est toujours en cours pour la sécurisation du plancher. Selon le code du travail et la réglementation ERP, toute issue de secours doit être déverrouillée et

facilement manœuvrable.

Château d'If:

Il semble que rien ne se passe là comme ailleurs. Il faut des réunions de concertation avec les agents sur plusieurs sujets concernant l'organisation du travail pour trouver des solutions, notamment les conditions d'attente du personnel sur le quai, trouver un lieu où déposer les livraisons, etc... les négociations avec l'office du tourisme n'ont pas abouti.

Les représentants du personnel ont rappelé que les agents sont en attente de solutions depuis des années et qu'il est temps que l'administration assume ses responsabilités.

La DRH se rendra au château d'If à la rentrée.

Entremont:

Risques routiers: Un projet de circulaire est en cours, s'inspirant du projet du ministère de la culture et de l'ancienne circulaire du CMN, et sera présenté d'ici le CHSCT Central de la fin de l'année. Les véhicules de service ne sont pas adaptés à certaines routes de campagne. Pire, tous les agents en ayant l'usage régulier développent des TMS (**troubles musculo-squelettiques**) ou des douleurs dorsales.

Il faudra prendre en compte ces éléments lors du renouvellement du parc automobile, et au moins équiper les voitures de pneus neiges le cas échéant.

Fort St André:

Problème récurrent au CMN: quand des travaux conséquents sont programmés, on laisse littéralement pourrir la situation dans l'attente. Ici, ce sont les toilettes l'éclairage et la cave régulièrement inondée qui posent problèmes. Il faut aussi aplanir les marches de l'escalier, souvent emprunté, et installer une main courante. La DMO prend note de tous ces éléments, dont certains relèvent de l'administration locale sur la base des crédits d'entretien.

Hôtel de Sade:

La réouverture ne concernera que le rez-de-chaussée, en raison d'un problème de faiblesse du plancher, aucune date n'est encore décidée, la DMO communiquera une date au prochain CHSCT. L'ISST se rendra aussi sur place d'ici-là.

La Turbie: Le sas a bien été installé Carcassonne:

Les médecins de prévention en régions n'assurent pas toujours toutes leurs missions, dans ce cas il faut se tourner vers le service de santé au travail, souvent

« inter-entreprises » pour changer de médecin. Dans le cas où le service n'est pas du tout assuré, alors que le CMN paye une convention, il n'est pas exclu de rompre celle-ci.

L'administrateur, avant de changer de monument, s'engage à régler la question de la guérite, qui n'est pas adaptée.

Le DUERP, qui avait été élaboré sans concertation avec les agents, aurait dû être revu en Février. La concertation est essentielle à l'élaboration du DUERP puisqu'il s'agit d'évaluer tous les risques liés à chaque poste de travail, dont les agents sont les meilleurs experts, leur avis est donc primordial.

Salses:

Lorsqu'il y a un poste isolé, un agent se retrouvant seul doit pouvoir alerter en cas de problème. On l'équipe donc d'appareils radios ou téléphones avec une fonction « PTI », qui déclenche une alerte en cas d'urgence. Ici ce n'est pas encore le cas, l'amplitude horaire a été réduite pour que l'agent soit seul moins longtemps, et un téléphone portable a été commandé, mais il faut veiller à ce que celui-ci ait bien une fonction « PTI ».

Le bilan des travaux 2012 et des projets 2013 peut être consulté sur le PV du CHSCT mis en ligne sur l'intranet du CMN.

Les petits travaux sont financés directement par les administrations locales des monuments, grâce à un budget appelé « crédits d'entretien ». Les demandes de ces crédits sont formulées par les administrateurs chaque année. Certains monuments, même s'ils dépendent du même administrateur, disposent d'enveloppes distinctes. Pour d'autres sites, les enveloppes mêlent trois ou quatre monuments. Tout dépend du nombre de gestionnaires comptables.

Les représentants du personnel ont demandé à connaître le détail par monument.

Rapports ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) et transversalité

Très régulièrement, l'ISST du CMN, Serge Lagache, se rend dans les monuments pour des visites d'inspection, puis fait un rapport complet sur tout ce qui concerne la prévention des risques, les conditions de travail et avec un rappel réglementaire à chaque fois.

Tout ce qu'il a constaté est visé par les administrations, locale, puis nationale, qui sont invitées à apporter les améliorations nécessaires, enfin ses rapports font l'objet d'un suivi en CHSCT.

Le but étant que les questions d'hygiène et de sécurité soient prises en compte dans les monuments et que des réponses concrètes y soient apportées d'une réunion du CHSCT à l'autre.

Ce n'est que depuis un an qu'un véritable bilan de ses inspections est fait, à travers une présentation de tous ses rapports d'enquêtes depuis 2009, à chaque réunion de CHSCT.

La qualité de ses rapports et le fait qu'il inspecte tous les monuments du réseau CMN devraient permettre à l'administration un véritable travail transversal. Travail transversal que les représentants du personnel ont d'ailleurs proposé depuis un an à travers les CHSCT mais qui selon les thèmes abordés, peine à se mettre en place.

En effet, tout en tenant compte de la spécificité de chaque monument, il y a des solutions trouvées ici ou là qui peuvent être appliquées dans plusieurs monuments où un même problème se pose. Ce peuvent être des questions relativement simples: par exemple, dans les billetteries, remettre sur un même niveau les différents éléments d'une caisse informatique pour éviter que l'agent ait à se contorsionner; autre exemple, qu'une protection contre le froid qui a fonctionné dans une cathédrale, puisse bénéficier aux agents des autres cathédrales du CMN, etc...

Ce peuvent être des questions plus pointues, comme prévenir la foudre, dépolluer, etc... également communes à plusieurs monuments.

C'est à travers les rapports de l'ISST que l'administration peut facilement faire un bilan des problèmes communs à plusieurs monuments, et de leurs solutions, souvent trouvées par les agents eux-mêmes, qui sont transposables de manière transversale, y compris dans d'autres périmètres de CHSCT.

CCP Groupe 1 Les «ex» caissiers confirmés de Saint-Cloud enfin reconnus!

Le 25 octobre dernier s'est tenue la Commission consultative paritaire concernant les PPI, soit les promotions d'échelons pour les agents contractuels du groupe 1. Cette année, la CGT disposait d'un volant de point un peu inférieur à 30 % de l'enveloppe globale, après que l'administration ait fait ses propres propositions. Cette petite enveloppe nous a permis d'obtenir des sauts d'échelons pour une quinzaine d'agents.

Bien entendu, nos critères ne sont pas ceux de l'administration. Notre choix a été guidé par les critères de la charte de l'élu CGT en CCP ou CAP, à savoir l'âge de l'agent, son ancienneté dans l'établissement, son échelon actuel (plus l'indice est faible, plus nous sommes vigilants), s'il a déjà eu beaucoup ou pas du tout de promotion au cours de sa carrière... Bref, des critères objectifs qui nous permettent autant que possible d'être le plus équitables possible.

Le même jour s'est tenue la CCP des recours pour les caissiers de Saint-Cloud. Rappelons que les CCP recours, (par rapport au nouveau cadre de ges-

tion et au reclassement dans celui-ci) s'étaient tenues voici un an pour tous les agents du CMN qui en avaient fait la demande, sauf pour 5 caissiers confirmés de Saint-Cloud. En effet, compte tenu du contexte particulièrement tendu du monument en 2012 (souffrance au travail), l'administration avait préféré, dans un premier temps, essayer de régler les situations et de réorganiser l'équipe dirigeante du site, avant de se pencher sur la question de ces caissiers confirmés.

Dans le nouveau cadre de gestion, la dénomination de caissier confirmé a complètement disparu, de même que le niveau 2, où ils étaient positionnés. La majorité des caissiers confirmés du CMN se sont donc retrouvés « simple caissier-vendeur » avec le sentiment d'avoir professionnellement régressé !

Or, à Saint-Cloud, cela était d'autant plus criant que ces caissiers confirmés se voyaient confiés des missions bien autres que celles d'un caissier-vendeur. Ainsi, ils sont chargés de la régie, de délivrer les abonnements aux usagers, d'intervenir en cas de conflits avec des automobilis-

tes, de gérer et vérifier les fonds de caisse des 5 péages, de déposer et rechercher les caissiers à leurs péages... Il leur est même arrivé de gérer les vacances, de faire les plannings, de gérer les congés des agents... Bref, lorsque l'on regarde de près toutes ces missions on est clairement sur la nouvelle fiche métier de « caissier-vendeur principal » créée de toutes pièces par l'administration.

Pour l'administration, ils étaient sur un métier intermédiaire, entre les deux, mais qui n'existe pas dans ce cadre de gestion ! Pour nous il était évident qu'il s'agit là de missions de caissier-vendeur principal et que donc ces 5 agents devaient être repositionnés comme tel.

Finalement, après un assez long débat, la CCP s'est prononcée unanimement (administration et élus CGT) pour le passage en groupe 2 de ces 5 caissiers, sous la fonction de caissier-vendeur principal. Félicitations à eux 5 !

Les CCP des groupes 2, 3 et 4 auront lieu fin novembre, n'hésitez pas à contacter vos élus CGT.

La tribune est à vous

Année Lenôtre, année zéro pour le CMN

2013 est l'année Le Nôtre. Célébration du 400ème anniversaire de ce jardinier de Louis XIV, inventeur du jardin classique dit jardin à la française ou l'art de dominer la nature à travers des parterres, des perspectives, des systèmes hydrauliques dans des dimensions jamais atteintes à l'image d'un roi qui dominait ses sujets et son aristocratie. Nombreuses sont les institutions à s'être mises au diapason pour célébrer la naissance d'André Le Nôtre. Le château de Versailles, le domaine de Saint-Germain-en-Laye, le département des Hauts-de-Seine, (parc de Sceaux, domaine de Meudon), le domaine national des Tuileries, et même le domaine privé de Vaux-le-Vicomte, tous célèbrent Le Nôtre.

Quant au CMN, il a su rater ce beau

rendez-vous. Et lorsque la CGT apostrophe Philippe Béval à ce sujet, celui-ci ne sait que répondre « *c'est pas ma faute, c'est celle d'Isabelle Lemesle* ».

Certes un tel rendez-vous s'anticipe et se prépare bien en amont. Mais le discours est un peu court. Le président a préféré se lancer dans une énième réorganisation que personne ne souhaitait et n'a rien fait pour lancer le moindre projet ni fédérer les équipes des monuments et du siège sur cet événement. C'est un manquement de la part de Philippe Béval à trois niveaux : managérial, culturel et politique.

Plutôt que de supprimer la direction scientifique et le service des visites-

conférences d'île de France, il aurait mieux valu réfléchir à la manière de fédérer les équipes autour d'un tel sujet. Il y avait en effet diverses manières de célébrer l'événement même à minima. Exposition temporaire, signalétique, visites conférences, visites thématiques, visites théâtralisées, colloques, numérique, éditions de documents papiers, d'ouvrages... Bref, mettre les équipes autour d'une table et voir ce qui pouvait être fait dans le temps imparti.

Non, au lieu de cela, Philippe Béval a préféré s'empêtrer, et avec lui l'établissement et les agents, dans une réorganisation, ne mâchant pas ses mots pour discréditer les équipes.

Il n'y a qu'à voir quel fut le prétexte de Champs-sur-Marne pour dire à quel

Finally, the problem raised by the place of women at the Pantheon, is well that of the place of women in the French Republic of today.

With a political world that one knows is reticent to the question of parity: favorable on a theoretical plan, much more difficult to apply in daily life, to replace the name of men on the

electoral lists by that of women, a fortiori when it is a question of a seat of power.

The reading of texts by women (George Sand, Olympe de Gouges, Marguerite Yourcenar, Simone de Beauvoir...) has the merit of giving the word to women who have marked their way in the place of women in our society.

But this will not be sufficient.

Beyond the question of women at the Pantheon, let us interrogate ourselves on the place of women in society.

La tribune est à vous

Olympe de Gouges : «Retourne à ta cuisine !»

Concours de circonstances ? En tout cas cela le télescopage est assez saisissant.

Philippe Bélaval ne souhaite pas voir Olympe de Gouges, auteur de la déclaration des droits de la femme en 1791 et opposante à l'esclavage, entrer au Panthéon.

Non, il préfère voir des femmes du 20^{ème} siècle, notamment des résistantes ayant survécu aux deux Guerres Mondiales au nom de la « résilience républicaine ». Tel un dessin animé Walt Disney ou un film hollywoodien, Philippe Bélaval veut une fin heureuse, un « happy end » comme on dit. Et tant pis pour les combats de l'émancipation des esclaves et des femmes. Et tant pis pour les valeurs de liberté – égalité – fraternité que ces combats ont pu représenter.

Simultanément à ce vaste débat de qui peut ou non entrer au Panthéon, une exposition est programmée à la villa Savoye. Et quel titre : « Au bonheur de la ménagère » ! Tout un programme...

A l'heure où s'écrit cet article, l'exposition n'est pas encore ouverte au public et nous ne l'avons pas encore vue. C'est donc un peu un procès d'intention que nous faisons là. Néanmoins, le message envoyé entre ces deux événements est consternant.

A commencer par l'intitulé même de l'exposition. Puis par la présentation de celle-ci sur la site du CMN. Qui peut penser que le « modèle rural et patriarcal » s'est estompé après la Première Guerre Mondiale ? Il faudra au moins encore attendre 50 ans. Et que l'on ne

nous dise pas que les femmes y ont gagné leur indépendance.

C'est avant – et non après – en 1907 que les femmes ont pu disposer de leur salaire mais pas pour autant gérer leurs autres biens.

En 1915, les femmes disposent de l'autorité paternelle en l'absence du mari et ce seulement durant la guerre.

1920, l'avortement et la contraception deviennent un délit pénal (eh oui Mesdames, après avoir contribué à l'effort de guerre, vous êtes réquisitionnées pour repeupler la France après le beau charnier que furent les 4 années de guerre). C'est en 1938 que les femmes commencent à avoir une capacité juridique... cependant limitée.

Sous l'occupation et le régime de Vichy, le divorce est interdit lors des 3 premières années de mariage. L'avortement devient alors un crime contre l'Etat !

En 1945, le suffrage devient réellement universel car les femmes obtiennent pour la première fois en France, le droit de vote.

1965, les femmes peuvent enfin ouvrir un compte bancaire et exercer une profession sans l'autorisation de leur mari.

La contraception est enfin autorisée en 1967, 1970, la mère devient l'égal du père en matière d'autorité parentale, 1974, l'interruption volontaire de grossesse est enfin légalisée. Nous sommes loin de l'indépendance des femmes en 1918-1920.

On peut également lire dans cette présentation : « Les innovations de cette première moitié du 20^{ème} siècle sont assurément à destination des femmes. Elles entérinent leur place centrale au sein du foyer, sans cependant modifier leur statut social ». Sans vouloir prendre trop de risque, cette confirmation de la femme au foyer remonte au moins au néolithique ! Elle ne pouvait pas par définition modifier leur statut social, seulement les y conforter ! Et l'on prône la « révolution ménagère » comme facteur de l'émancipation féminine...on croit rêver !

Une exposition ayant pour sujet la cuisine, l'esprit nouveau, le design et l'architecture au travers de la présentation d'objets, photographies et autres documents peut avoir du sens et un certain intérêt pour des publics. Ce qui est gênant ce sont les stéréotypes que l'on fait circuler et une falsification historique à des fins commerciales. Merci La Cornue (gamme de cuisinière) de soutenir l'exposition, et à quand la libération des femmes grâce aux machines à coudre Singer, la lessive Mir Laine, le liquide vaisselle...

A l'heure où l'on dénonce le manque de parité sur les tâches ménagères, heureusement que le Centre des monuments nationaux nous montre, à nous autres femmes, que le bonheur n'est pas loin, il se suffit de franchir la porte de notre cuisine... et d'y rester.

« Alors ce Xème Congrès de la Cgt Culture ? »

Le Xème congrès de la CGT-Culture s'est tenu à Quiberon du 7 au 11 octobre derniers. Réuni tous les trois ans, le congrès doit permettre de discuter et de débattre de nos textes d'orientation qui constituent nos repères revendicatifs pour les trois prochaines années. C'est le congrès qui élit les organes dirigeants du syndicat: la commission exécutive, « le parlement » de la CGT-Culture, le bureau national, le secrétariat national et son secrétaire général qui sera pour les trois prochaines années, UNE secrétaire générale. Comme chaque syndicat composant la CGT-Culture, le SNMH-CGT (syndicat national des monuments historiques; syndicat CGT représentant les personnels du CMN) a envoyé à Quiberon une délégation pour participer au débat et porter la parole des agents des monuments. Un congrès CGT est également l'occasion de se retrouver, de se ressouder, et d'impulser une nouvelle dynamique pour les trois prochaines années.

François Albot (Tours de Notre-Dame), Monique Gontier (Panthéon), Emmanuelle Laboue (Arc de Triomphe), Elisabeth Mayeur (Tours de Notre-Dame), Sophie Méreau (Siège), Thomas Pucci (Basilique de St Denis), Hélène Ramet (Arc de Triomphe) et Jean-Elie Strappini (Tours de Notre-Dame) ont été élus à la commission exécutive de la CGT-Culture.

De quelle manière les délégués ont vécu ce congrès? C'est ce que nous avons cherché à savoir

Que représente le Xème Congrès de la Cgt Culture pour les congressistes du SNMH?

François, section Ile de la Cité

- « Le Xème congrès de la Cgt-Culture est le 1er congrès auquel j'ai pris part. Je n'avais aucun référent, ni précédent. J'ai demandé aux collègues à quoi il fallait s'attendre. Pas de réponse à ce sujet mais plutôt sur la physionomie d'un congrès en terme de somme de travail. Ce ne sont pas des vacances en Bretagne auxquelles j'allais participer, et sur ce point cela s'est vérifié. C'est une somme de travail, de commissions, de débats, etc... Et pour moi pas de plage ni de photos. J'avais beaucoup d'appréhension, d'angoisse comme un premier jour d'école.

C'est une fois dedans, dans les assemblées que tu comprends : l'USPAC a pris corps dans cette centaine de représentants des différents syndicats qui la constituent, dont le SNMH. »

Hélène, section Arc de Triomphe, secrétariat national

- « Le Xème congrès de la Cgt Culture est mon deuxième congrès. Je vais peut-être dire quelque-chose de banal mais ça a été l'occasion de créer du lien. Tout d'abord au sein du SNMH. J'ai été contente de passer du temps avec nos congressistes. Nous avons appris à mieux nous connaître, à constituer une équipe,



du 7 au 11 octobre

une bonne équipe.

Ce qui m'avait déjà marquée à mon premier congrès, malgré le fait que beaucoup de choses m'avaient échappées, c'est la valeur de solidarité. J'avais compris pourquoi les syndiqués CGT s'appellent « camarades ». J'ai été impressionnée et heureuse que ces deux valeurs existent encore: solidarité et résistance.

Jérôme, section l'Arc de Triomphe, secrétariat national

- « Le plus simplement possible le congrès représente pour moi : fraternité, rencontres, débats passionnés. »

François

- « Pour moi, ce furent deux baptêmes du feu : la commission avec Serge Poisson, tout d'abord, où nous avons défendu et débattu les amendements du SNMH. L'esprit de corps a joué à plein. Nous nous sommes battus jusqu'au bout pour les amendements. De beaux souvenirs, d'argumentations. Ce qui a valu à notre commission le nom de « Commission Proust ».

Le second baptême est une volée de bois vert pour ma première prise de parole devant le congrès. Cela a été chaotique mais formateur. C'est autre chose de prendre la parole devant son administration et devant ses camarades aguerris, à qui on ne la fait pas. »

Hélène

« Le congrès a aussi été pour moi un moment de répit, par rapport au rythme de la permanence, car c'était un moment de pure vie syndicale. Et l'occasion de se rencontrer autrement, par exemple, nous avons découvert un soir le travail de plasticien de Dominique Dehais*. Je l'avais déjà croisé à la permanence rue de Richelieu, mais je ne savais pas qu'il avait réalisé une exposition sur le travail à la chaîne, avec les ouvriers de PSA. Il nous a fait rencontrer Hubert Truxler**, dit Bébert ancien de Peugeot-Sochaux qui a témoigné de ses conditions extrêmes de travail. Dans des moments comme ça, culture et engagement syndical reprennent tout leur sens l'un à travers l'autre.

Et puis le congrès c'est aussi choisir une équipe et des textes autour desquels on va se rassembler pendant trois ans, tous secteurs confondus qui composent la Cgt Culture. »

Thomas, secrétaire général du SNMH, Bureau et Secrétariat National de Cgt Culture

« Question vaste... Ce Xème Congrès de la Cgt Culture représente le renouveau dans tous les sens du terme. Dix, c'est c'est un chiffre rond. Mais j'ajouterais aussi le renouveau dans la continuité. Formule creuse peut-être? Un renouvellement oui car on assiste à un renouvellement d'un tiers des membres de la CE, même proportion, peu ou prou pour le BN et le SN. Nous sortons d'une situation d'inconfort au sein de la Cgt Culture. Mais les bases qui font

notre identité sont là. Ce qui fait notre force est prêt à être mobilisé. C'est en tout cas mon sentiment à l'issue de ce Congrès. »

Serge, section Mont-Saint-Michel

« Le Xème Congrès c'est aussi la fatigue au retour et 5 jours de crève ensuite. Revenir du congrès c'est se faire torturer par des questions dès le lundi... Mais c'est surtout plein de prises de contacts, une manif à Auray et l'intronisation du super grand yaka : Valérie Renault à la tête de la Cgt Culture. »

Quel(s) message(s) le SNMH souhaite-t-il faire passer aux agents du CMN à l'issue de ce congrès?

Hélène

« On ne lâche pas, on se bat pour les agents. C'est la mobilisation qui fait la différence. Plus on est nombreux, plus on peut faire valoir nos droits. On fait tous partie du Ministère de la Culture et de la Communication. Comprendre qui est notre employeur, quels sont les statuts des agents du CMN, c'est important. On est pas seulement du CMN, mais aussi sous la tutelle du Ministère de la Culture, reliés aux autres. Et les luttes peuvent prendre cette ampleur-là. Alors on se donne plus de chances de gagner. Le mot que j'adresse aux agents c'est la mobilisation. Rassemblons-nous. C'est tout le sens du syndicalisme, de la Cgt, de la Cgt Culture. On n'est pas dans son coin mais un ensemble d'agents qui peuvent se mobiliser pour faire changer

les choses.

Jérôme

Je ne peux que le penser pas le dire. « Syndique-toi. » Se syndiquer c'est appartenir au même groupe, se réunir, se rencontrer. C'est le syndicat qui nous réunit, recrée le collectif.»

Hélène

Oui, la syndicalisation est un signe fort. Il faut plus de syndiqués pour montrer qu'en face ils ne peuvent pas faire n'importe quoi. D'ailleurs si on n'était pas si nombreux, si la Cgt Culture ne s'était pas mobilisée, le Ministère de la Culture et de la Communication n'existerait peut-être plus aujourd'hui. Le discours des représentants du personnels, sans la mobilisation, ne pèse pas. C'est la mobilisation, même potentielle, qui donne l'occasion de discuter. Et on voit bien que chaque fois qu'on entre en lutte, c'est là que les choses bougent. Sans ce rapport de force, l'administration ne nous écouterait même pas dans les instances.»

Serge

Heureusement que le SNMH est là pour défendre les agents dans les monuments. Un grand chantier se prépare : c'est la fiche ASM, qui devra rejoindre les textes d'orientation de la Cgt Culture. Il faut que les agents se mobilisent pour faire remonter auprès de leur section leur vision de leur métier. »

François

L'USPAC Cgt Culture, via le congrès,

c'est pour moi la transversalité au sein du ministère. Pleins de domaines transversaux qui impactent l'ensemble des agents du Ministère de la Culture et de la Communication. Comme le dossier sur les ASM, qui est un dossier transversal qu'il faut traiter dans la collégialité : monuments, musées, BNF, archives... »

Thomas

« C'est le congrès de la Cgt culture pas celui du SNMH, qui, lui, se tiendra en 2015. Mais c'est l'occasion de rappeler que le CMN fait partie du Ministère de la Culture. Ce ministère est très éclaté, avec des établissements dispersés sur le territoire, diversifié dans ses missions. Mais il est souhaitable de rappeler les problématiques transversales aux établissements qui composent ce ministère. Chaque établissement donne souvent le sentiment d'un potentat local. C'est pour le SNMH et les 9 autres syndicats qui forment la CGT-Culture l'occasion de replacer le champ revendicatif au niveau ministériel et de la fonction publique. »

[*http://www.art-culture-france.com/agenda_article.php?id_actu=11169](http://www.art-culture-france.com/agenda_article.php?id_actu=11169) (article sur l'exposition de Dominique Dehais « Antichambre III »)

***Grain de sable sous le capot*, par Hubert Truxler, alias Marcel Durand éd. Agone, 2006

(Suite au prochain Monuments Infos...)

Histoire sociale

Il était une fois le 11 septembre...1973 !

Juin 2013, le Brésil connaît des émeutes suite à l'augmentation du prix du bus. Anecdote ? Loin s'en faut. C'est tout un peuple qui se soulève face à la vie chère et à la corruption des élites du pays à l'heure du Mondial et à quelques temps des Jeux Olympiques que le pays organisera dans 2 ans. Des jeux mais plus de pain. Le peuple n'en peut plus.

Ce n'est pas sans rappeler les soulèvements du peuple grec contre les politiques économiques austères qu'on ne cesse de lui faire subir. Idem pour le Portugal, l'Espagne, l'Italie...

Pour comprendre les luttes actuelles de peuples face à des politiques économiques austères qui les asservissent, il faut nous remémorer le 11 septembre 1973 quand la démocratie chilienne est tombée sous les balles de la junte militaire et

des libéraux américains.

La disparition d'une colonisation pour en créer une nouvelle

Le 11 septembre 1973, Salvador Allende, président du Chili depuis 3 ans, meurt une balle dans la tête. Cette mort fait suite au coup d'état d'Augusto Pinochet soutenu par le gouvernement américain. Le peuple chilien subira 20 ans de dictature qui fera de nombreux morts, disparus et torturés.

Ce coup d'état s'inscrit sur fond de guerre froide entre une rivalité des pays capitalistes à l'ouest et pays communistes à l'est issus d'un partage territorial entre les Etats-Unis et l'URSS à la fin de la seconde guerre mondiale.

De la rivalité de ces 2 superpuissances,

les anciennes puissances mondiales européennes se virent d'autant plus fragilisées par les revendications puis les victoires des pays colonisés qui gagnèrent leur indépendance (en Afrique et en Asie, l'Amérique latine ayant conquis la fin de la colonisation en 19ème siècle).

Pour ces pays nouvellement libérés de la colonisation, leurs destinées se jouaient à choisir à quel camp ils se rallieraient : l'est ou l'ouest. Plusieurs firent le choix d'être des non-alignés. Dans une logique d'une économie développementiste, ils voulaient n'être dépendants ni du bloc occidental ni du bloc soviétique. Dans cette logique, des politiques de nationalisation des ressources pétrolières apparurent dans certains pays comme l'Iran mises en place par Mohammade Mossadegh. En Indonésie, Achmed

Sukarno, évoquait même l'ambition d'unir tous les gouvernements du tiers-monde pour former une superpuissance à l'égal des 2 blocs.

Pour les Etats-Unis, la menace venait tout particulièrement de la réussite des politiques économiques nationalistes des pays du cône de l'Amérique du Sud. Ainsi, les projets développementistes visant à substituer des importations n'étaient pas de leur goût. Les opposants à ces projets développementistes pouvaient y compris se trouver de l'intérieur. En Amérique du Sud, persistait encore un système féodal de grands propriétaires qui disposaient d'une main d'œuvre peu coûteuse et précaire les satisfaisaient largement. Si les propriétaires ne supportaient pas que le prix des denrées alimentaires soient maintenus artificiellement bas pour que la population puisse se nourrir, les entreprises étrangères s'y opposèrent en intervenant auprès de leurs gouvernements respectifs, au nom du principe de libre marché. Ainsi fût décrété par les Etats-Unis que tout pays protectionniste (nationalisation des ressources naturelles du pays, aides aux populations et aux travailleurs...) étaient en voie de devenir un pays communiste totalitaire et que tout moyen devait être mis en œuvre afin de contrecarrer cette propagation. Ainsi, en 1953, Mohammad Mossadegh fut remplacé en Iran par un chah connu pour ses méthodes brutales. En 1954, c'est le gouvernement guatémaltèque qui fut renversé pour avoir exproprié certaines terres en friche à des propriétaires qui furent néanmoins payés. Ce n'était qu'un début pour les 50 années à venir.

L'Amérique latine, l'arrière-cour étasunienne ?

C'est dans le cône sud de l'Amérique latine que le développementisme s'était le plus enraciné et il était plus urgent pour les entreprises et les Etats-Unis de s'y attaquer au risque que cela se propage dans le monde entier. La lutte se voulait d'abord idéologique : construire une nouvelle générations d'élites propres à diffuser les idées libérales dans leurs pays. Des étudiants chiliens, rigoureusement sélectionnés, se rendirent à Chicago suivre les préceptes économique de Milton Friedman (qui deviendra prix de Nobel en 1976), puis devinrent professeurs à Santiago pour créer à leur tour de nouvelles générations d'économistes ultra-libéraux : privatisations à outrance, réductions des dépenses publiques, démantèlement du rôle de l'Etat... Ainsi, dans les programmes des sciences

économiques, se préparaient une future élite qui décidera de l'avenir économique du pays. Ce projet fut lancé en 1956.

A cette époque, les politiques du Chili se constituait d'un solide filet de sécurité sociale, d'une protection des industries nationales, d'entraves au commerce, de contrôle des prix. Les systèmes de santé et d'éducation étaient considérés comme les meilleurs du continent. Tout cela, pour ces nouveaux libéraux (s'opposant violemment y compris au système économique keynesien), devait disparaître. Malgré une nouvelle élite d'économistes formée par l'école de Chicago, au début des années 60, les idées libérales du « laisser-faire » ne prenaient toujours pas dans le débat des idées. Dans les urnes comme dans la rue, les idées penchaient plus à gauche. En 1962, le Brésil, avec le président, Joao Goulart, s'engageait résolument dans un nationalisme économique et prévoyait une grande réforme agraire, une majoration des salaires, un audacieux projet ayant pour but de contraindre les multinationales à réinvestir une partie de leurs profits sur place au lieu de les sortir du pays. En Argentine, la junte militaire tentait d'empêcher le parti de Juan Peron de bâtir des projets similaires en l'empêchant de participer aux élections. L'effet fut inverse en radicalisant les militants péronnistes au lieu de les décourager.

Quant au Chili, épice de l'école libérale, la défaite de l'idéologie économique était cuisante : en 1970, le Chili était profondément ancré à gauche avec les 3 partis principaux favorables à la nationalisation de la plus grande source de revenus du pays : les mines de cuivre contrôlées par des géants américains de l'industrie minière.

C'est ainsi que Salvador Allende remporta les élections de 1970 en promettant la nationalisation de vastes secteurs de l'économie contrôlés par des entreprises étrangères et locales. Fervent démocrate, d'une très grande éloquence, Allende était une nouvelle figure de la gauche.

Si Allende promit de négocier des dédommagements équitables pour les sociétés qui perdraient des actifs et des investissements, pour les multinationales le risque était de voir ce mouvement gagner l'ensemble de l'Amérique latine. En 1968, 20% des investissements étrangers des Etats-Unis étaient immobilisés en Amérique latine et leurs entreprises comptaient 5436 filiales dans la région. Les bénéfices d'alors n'étaient pas considérables, ils étaient ahurissants. Pas

question alors de perdre cette manne financière.

«Les citoyens étaient en prison pour que les prix fussent en liberté» Eduardo Galeano

Aussitôt, Salvador Allende élu, c'est toute l'Amérique corporatiste qui lui déclara la guerre. L'idée était de le faire renoncer aux projets de nationalisation en essayant de l'acculer à un effondrement économique : bloquer les prêts au Chili, relayer ensuite par les banques privées et étrangères, reporter de 6 mois des achats au Chili, créer la pénurie de devises dans le pays... Le projet d'évincer Allende 6 mois après son investiture échoua. 3 ans plus tard, Salvador Allende était toujours au pouvoir et les élections parlementaires de mi-mandat, permit au parti d'Allende d'obtenir un appui populaire supérieur à celui qu'il avait obtenu en 1970. Ses opposants comprirent alors qu'il ne suffirait pas de changer l'homme pour changer de modèle économique, il fallait outrepasser les choix démocratiques et mettre en place un plan beaucoup plus radical que ce qui avait été fait jusqu'alors.

Les opposants d'Allende avait déjà pu observer dans 2 pays des « changements de régime » : l'un au Brésil, l'autre en Indonésie. Le premier fut une prise du pouvoir par la junte brésilienne soutenue par les Etats-Unis et qui avait pour programme d'ouvrir en grand ses frontières aux investisseurs étrangers. Le pouvoir en place depuis 1964 avait réduit nombre de libertés, et se durcit encore davantage en 1968 face aux manifestations de mécontentement de la population. Toutes les libertés furent abolies et la torture répandue massivement. La commission brésilienne de la vérité parla par la suite que des « meurtres d'Etat devinrent monnaie courante ».

Pour l'Indonésie, les événements furent plus rapides. Sukarno était la bête noire des pays riches par sa politique de protection de l'économie indonésienne, sa redistribution des richesses et son rejet du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qu'il accusait de servir de façade aux intérêts des multinationales occidentales. En 1965, le général Suharto entreprit de se hisser au pouvoir et d'éradiquer la gauche. La CIA l'y aida. Ainsi, de nombreux activistes de gauche furent éliminés. Puis l'hécatombe ne cessa de s'élargir. D'assassinats ciblés, on passa à des massacres aveugles. En un mois et demi, au moins 500.000 personnes périrent dans les campa-

gues, « *massacrées par milliers* » selon le magazine Time et le Washington Post. La CIA sous-estima les chiffres (pour elle 250.000) tout en ajoutant qu'il s'agit « *d'une des pires tueries du XXe siècle* ».

De ces 2 expériences, c'est celle de l'Indonésie qui retint l'attention. En effet, le général Suharto avait su faire disparaître tous les opposants de gauche mais c'était également entourés d'économistes libéraux qui devinrent de véritables chefs de file pour diriger le pays. Ils mirent au point un « livre de recettes » : autorisation pour les sociétés étrangères de posséder à 100% des ressources, exonérations temporaires d'impôt... En moins de 2 ans, le cuivre, le nickel, le bois de feuillus, le caoutchouc et le pétrole étaient aux mains des plus grandes sociétés minières et énergétiques étrangères. La répression « préemptive » de Suharto avait plongé le pays en état de choc. De sorte, qu'aucune opposition ne pu se former contre la dictature et contre les programmes économiques.

Sur les murs de Santiago, apparue une menace « *Jakarta, c'est pour bientôt* ». Et les opposants de Salvador Allende ne cessèrent de se mettre en branle... jusqu'au coup d'état du 11 septembre.

L'après 11 septembre

Le coup d'état chilien s'assortit de 3 chocs distincts : le coup d'état lui-même, un « traitement de choc » capitaliste « prescrit » par Milton Friedman, un « traitement de choc » aux opposants du coup d'état, version Ewen Cameron à coup d'électrochocs, de drogues, de privations sensorielles repris par la CIA qui l'enseigne aux policiers et militaires d'Amérique latine.

Le 11 septembre 1973 vit donc la ville de Santiago assiégée, avec des tanks faisant feu dans les rues tandis que des avions de chasses pilonnaient le palais présidentiel. Allende avait pris le parti de ne pas constituer de forces armées et c'est donc un cercle restreint qui fut pris dans le palais présidentiel où se jouait l'avenir de la démocratie. Ainsi « seuls » 36 partisans d'Allende se trouvaient dans le palais présidentiel quand le général Pinochet lança 24 missiles. Il fallait que l'événement soit spectaculaire... et surtout traumatisant à souhait. Après 160 années d'ordre démocratique pacifique, Augusto Pinochet pilonnait son pays à travers le palais présidentiel. Celui-ci était en flammes et le président de la République chilienne était évacué

sous un linceul.

Les proches alliés d'Allende furent mis en joue par les militaires, les ministres furent mis en captivité. Cela n'avait pas duré une journée. Des prisonniers « de marque » furent emmenés sur l'île Dawson, camp de travail version Pinochet. Mais cela ne suffisait pas pour affermir le pouvoir. Ainsi 13.500 civils furent arrêtés et entassés dans des camions puis emprisonnés. Des milliers d'entre eux finirent dans les 2 stades de football de Santiago. Des dénonciateurs étaient aux côtés des policiers pour désigner les éléments « subversifs » qui étaient alors entraînés dans des vestiaires et balcons transformés en salles de torture improvisées. Des centaines de prisonniers furent exécutées que l'on retrouvait sur les bords des routes ou flottant dans des canaux urbains. Pinochet voulut encore frapper plus fort afin que non seulement la capitale compris la mise en place du nouveau régime mais que tout le pays en pris la mesure. Le général Stark fit la tournée des prisons en province en hélicoptère où se trouvaient des individus jugés subversifs. C'est dans les villes et villages qu'il les exécutait avec son escadron surnommé « la caravane de la mort ». Pendant 4 jours, le message était passé dans tout le pays : la résistance était synonyme de mort. Sans véritables adversaires en face de lui, Pinochet trouva moyen de faire disparaître 3.200 personnes, d'en emprisonner 80.000 et de faire fuir 200.000 personnes pour des raisons politiques.

Le 11 septembre 1973, les économistes adeptes de l'école de Chicago de Milton Friedman, étaient fin prêts pour mettre en place un programme économique à l'opposer des politiques menées par Salvador Allende : privatisations, dérèglementations et réductions des dépenses sociales. La sainte trinité néolibérale. Puisque la démocratie et la paix n'avaient pas permis à ces idées de gagner des élections, c'est à travers un coup d'état et une dictature que le programme économique fut mis en place. Toute opposition était ou morte, ou emprisonnée ou exilée. Là pouvait enfin commencer la libéralisation des marchés : privatisations des sociétés d'Etat dont des banques, autorisation de nouvelles formes spéculatives, ouvertures larges aux importations étrangères en abolissant les barrières de protection des fabricants chiliens, réductions des dépenses gouvernementales de 10% (sauf pour l'armée), élimination du contrôle des prix. Les résultats furent à l'encontre des pronostics de ces appren-

tis sorciers : l'inflation atteignit 375% en 1974, soit le niveau le plus élevé au monde.

Parallèlement, de nombreux chiliens perdirent leurs emplois puisque les entreprises chiliennes n'étaient pas en capacité de suivre la concurrence faite par les importations. Le chômage atteignit des sommets et la faim devint le quotidien des Chiliens. Seuls étaient bénéficiaires de ces réformes les sociétés étrangères et certains spéculateurs.

En mars 1975, Milton Friedman, économiste à l'origine de cette nouvelle doctrine néolibérale, fit le déplacement pour soutenir Pinochet et l'encourager à aller encore plus loin dans les réformes. Son vocabulaire : aller plus loin dans le « traitement de choc »... à l'instar de certains traitements « médicaux » utilisant des électrochocs... Milton Friedman conseilla à Pinochet de réduire les dépenses gouvernementales de 25% dans tous les secteurs en 6 mois et d'adopter simultanément des politiques favorables à l'entreprise privée en vue d'une « libéralisation complète des marchés ».

La santé et l'éducation furent les secteurs les plus touchés. 500 banques et sociétés d'Etat furent privatisées à des prix dérisoires. Cette politique économique se fit contre également les entreprises privées chiliennes qui ne pouvaient suivre la concurrence des entreprises étrangères : de 1973 à 1983, le secteur industriel perdit 177.000 emplois.

En 1 an de thérapie de choc, l'économie du Chili régresa de 15% et le chômage s'éleva à 20% du jamais vu à l'époque, il n'était que de 3% sous Allende. Sous la dictature, une famille consacrait 74% de ses revenus au simple achat du pain et la famine finit par s'étendre à tout un pays. Et tout fut privatisé, des écoles au système de santé, en passant par les jardins d'enfants jusqu'aux cimetières et la sécurité sociale.

Pinochet resta 17 ans au pouvoir, jusqu'en 1990 et fut obligé au fil du temps de revoir cette politique du tout libéral. C'est durant cette période que des sociétés étrangères et une petite élite locale bénéficièrent des contre-réformes. En ce qui concerne le peuple, celui-ci le vécut comme une guerre menée d'une alliance d'un Etat policier et de grandes entreprises contre les travailleurs afin d'augmenter leurs parts de richesse nationale (10% des Chiliens les plus riches avaient vus leurs revenus augmentés de 83%). Ce sont en effet les pauvres et la classe moyenne qui payèrent le plus lourd tribut. L'écart des inégalités sociales ne cessa de se creuser et conti-

nue aujourd'hui a persisté car le Chili est classé au 116^{ème} rang sur 123 pays en terme de sociétés les moins égalitaires.

Pinochet, si dans un premier temps, souhaita marquer la population chilienne de terreur au moment du coup d'état pour éviter toute résistance, dut par la suite faire montre de plus de discrétion pour éviter de s'attirer les foudres de l'opinion publique internationale. C'est pourquoi, au lieu de répressions sensationnelle, il opta pour des disparitions de milliers de citoyens. Ceux-ci étaient transportés dans des camps clandestins et torturés puis souvent tués. Nombreux finirent dans des fosses communes ou jetés dans la mer du haut d'un hélicoptère. Ces méthodes répandues dans le cône sud de l'Amérique latine est par exemple estimé à 30.000 en Argentine.

Les rescapés des enfermements dans les stades de football des premiers jours du coup d'état de Pinochet ont témoigné des méthodes utilisées : puissants projecteurs allumés en permanence, horaires de repas volontairement décalés, port de couverture sur la tête... entraînant une perte de repère sensoriel et temporel. Méthodes déjà expérimentées dans le monde médicale, repris par la CIA, qui ne cessa de l'exporter jusqu'à aujourd'hui avec les scandales que nous connaissons en Irak à Abou Graïb ou Guantanamo. La CIA est à l'origine des « chambres chiliennes » : compartiments de bois si exigus que les prisonniers ne pouvaient ni s'y agenouiller ni s'y allonger. On estime aujourd'hui de 100.000 à 150.000 le nombre de Sud-Américains du cône sud qui furent torturés et des dizaines de milliers qui en sont mortes. Des enseignants furent massivement licenciés, des acteurs de la culture furent réduits au silence parfois de manière définitive comme le chanteur folk Victor

Jara et le poète Pablo Neruda.

Les suites du 11 septembre 1973

Ce 11 septembre est la mise en place d'un système policier au service des intérêts de multinationales soutenus par le gouvernement américain. Le peuple chilien et sud-américain en ont payé un lourd tribut. Ce modèle a été exporté un peu partout dans le monde pour pouvoir ouvrir les marchés au nom d'une prétendue liberté économique qui aurait dû précéder une liberté démocratique. Cela ne fut pas le cas. S'il a fallu dans un premier temps la mise en place de dictature pour imposer un système économique rejeter dans les urnes car contraire aux intérêts des citoyens et des travailleurs, l'idéologie néolibérale s'est largement répandue jusqu'à devenir l'idéologie dominante d'aujourd'hui malgré ses nombreux échecs.

Dans les années 80, la première ministre anglaise Margaret Thatcher s'est largement inspirée de Pinochet : la guerre des Malouines a permis sa réélection et une politique de guerre vis-à-vis des travailleurs. Le président américain Reagan a également été un fervent partisan.

Plus proches de nous, la guerre en Irak a utilisé les mêmes méthodes en allant plus loin : déclaration de guerre, suppression de tout état représentatif, privatisation des richesses et de l'ensemble des structures du pays, diffusion de la torture et de la terreur... Les enjeux en Irak étaient pour les multinationales plus que pour le peuple irakien.

En Grèce, le peuple est sous le diktat des thèses libérales du FMI et de la Banque mondiale avec toujours plus de suppressions des dépenses publiques, de plans d'austérité, de sollicitations des travailleurs... En Italie, le FMI a

été jusqu'à imposé un dirigeant en contournant la représentation nationale et la démocratie.

Nombreuses sont les luttes actuelles contre des contre-réformes visant à affaiblir les travailleurs (retraites, salaires, emplois...). Ces luttes de résistance ne sont pas vaines loin s'en faut. Le combat doit toujours être mené pour préserver les droits déjà conquis mais aussi pour revendiquer et apporter d'autres solutions que l'asservissement des travailleurs et des peuples au nom d'intérêts économiques particuliers.

Nombreux sont les pays ayant subi la dictature libérale et qui aujourd'hui cherchent une nouvelle alternative. Les peuples de plus en plus prennent conscience qu'ils sont les acteurs principaux de ce qui se joue actuellement. Les manifestations en Espagne, en Grèce, à Wall Street, au Brésil... nous montrent que des alternatives sont possibles. De plus en plus de pays se retirent du FMI et de la Banque mondiale car les solutions ne se trouvent pas dans des organismes qui saignent les peuples mais bien dans la confiance que les gouvernements mettront dans les travailleurs et les citoyens à reconstruire l'économie du pays et par ce biais à ce que les peuples retrouvent confiance en des gouvernements qui ont tendance ces 50 dernières années à abdiquer face aux pouvoirs financiers.

La maquisarde de la cordillère des Flandres

Source : *La stratégie du choc*, Naomi Klein

Brèves de CMN

« Le bon, la brute et le truand »

Connaissez-vous la fable : le régisseur, le caissier et le caissier-vendeur du CMN ? Au CMN, le régisseur demandait toujours au caissier et au caissier-vendeur de ne point faire d'erreur. Comme partout nous direz-vous, comme partout. Les visiteurs venaient, les encaissements se succédaient et jamais dans les comptes le moindre petit écart positif ou négatif. D'ailleurs l'apprentissage chez les caissiers et les caissiers-vendeurs, permanents ou précaires vacataires du CMN commençait par ceci : « Pas de faille, les fautes n'existent pas ici. » En un mot comme en cent, le monde des billetteries et des boutiques était un monde parfait. Pendant ce temps, le caissier et le caissier-vendeur devaient gérer l'aléa, l'impromptu, ce qui ne se dit pas, ce dont on ne parle plus depuis des décennies : l'effroyable trou de caisse ou l'écart en trop. Et si ce fantôme, cette légende venait à pointer son nez, le régisseur s'en mêle, il prend l'argent en trop du caissier et du caissier-vendeur, ou il demande de l'argent qui vient à manquer dans la recette.... Pauvre caissier et pauvre caissier-vendeur condamnés à régler des histoires de régisseurs. La règle est la suivante : comme chacun le sait en toute circonstance, au CMN comme ailleurs l'erreur est humaine. Cher caissier et cher caissier-vendeur déclarez vos erreurs, positives et négatives. Vous n'avez rien à remettre de votre poche, sinon

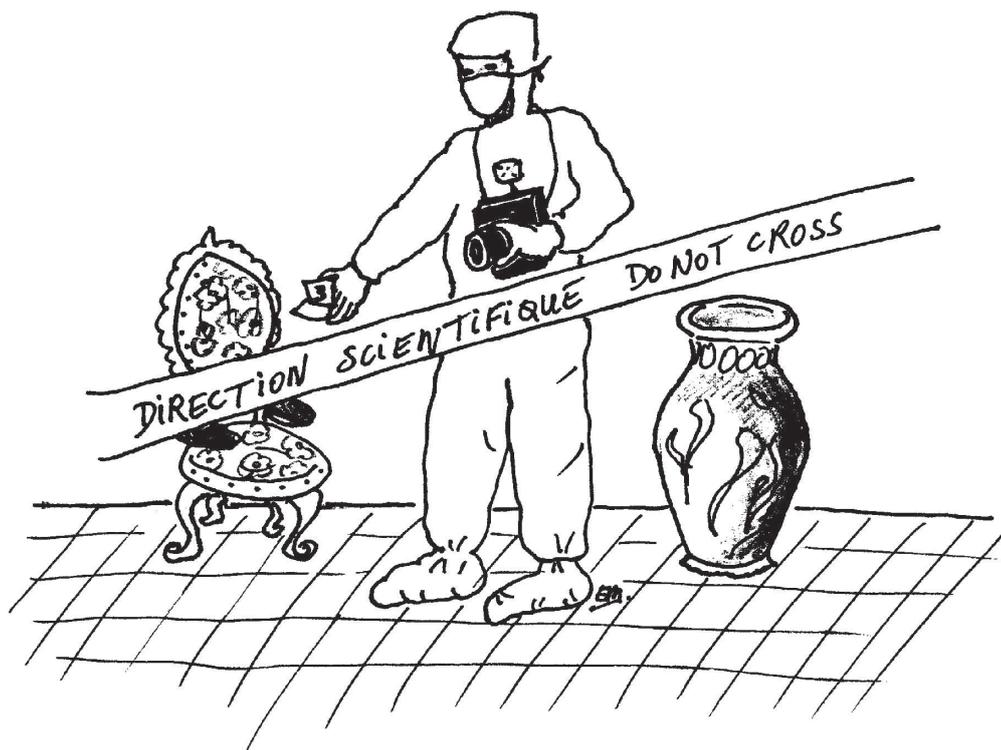
cela se nomme une « sanction pécuniaire », reprimée et punie par la loi. Et ne mettez rien non plus dans vos poches, car cela aussi à un nom (je vous laisse deviner..) Ne laissez pas faire de vous des régisseurs, à chacun son métier !
Au prochain numéro: Connaissez-vous la fable : le régisseur et l'agent comptable.

Diviser pour mieux régner

De nos jours, beaucoup de gens accueillant du public le savent, la politesse est quelque chose de rare. Les visiteurs entrent dans la boutique ou la billetterie sans même laisser sortir ceux qui le voudraient, pas de bonjour, quelques rares au revoir quant aux merci oublions... nous le savons et nous faisons avec, cela fait partie de nos métiers. Ce qui est plus difficile à accepter, c'est que certains collègues fassent de même. C'est difficile parce que, au fond, nous savons bien que c'est souvent le « patron » ou ici « l'administration » qui fait souvent tout pour « diviser pour mieux régner ». Au CMN, c'est facile à faire: il y a 96 monuments répartis dans toute la France, et deux lieux différents pour le siège parisien, les gens qui sont pourtant bien tous collègues, ne se connaissent pas. Pourtant, à chaque occasion de se rencontrer, nous savons que c'est une grande richesse: à travers les formations par exemple, ou encore l'activité syndicale, rencontrer les collègues est toujours une expérience positive. En parlant ensemble on découvre un métier ou un monument qu'on ne connaissait pas, on apprend toujours quelque chose et on comprend mieux dans quel établissement on travaille. De même, quand des collègues viennent dans les monuments pour élaborer des projets d'aménagements ou de travaux, c'est aussi une richesse que de partager les expériences et les points de vues. Plusieurs projets menés à bien à travers une réelle concertation de tous les agents acteurs du projet ont d'ailleurs montré que ces aménagements étaient mieux réussis et avaient coûté moins cher qu'ailleurs. Ou encore quand les collègues du siège viennent dans les monuments, sans que les collègues en soient informés par leur administration locale, ils sont toujours heureux de les accueillir, de les saluer, de discuter avec eux. Cet éloignement de nos sites, de nos métiers, peut en réalité devenir une richesse à travers ces rencontres. C'est donc une malheureuse légende, encouragée par l'administration, de dire qu'il y a « rupture entre le siège et les monuments » et ce sont bien les agents eux-mêmes qui ont le pouvoir de prouver le contraire. Entre collègues, politesse, respect et écoute mutuels permettront toujours de mieux travailler ensemble, qu'on soit géographiquement proches ou éloignés, dans un même service ou non. Nous sommes tous collègues, du même établissement et du même ministère.

Brève illustrée

*Après Vegas, Manhattan, Miami...
Voici : Les Experts CMN!*



BUDGET DE LA CULTURE 2014 EN BAISSE : OÙ SONT LES PROMESSES DE HOLLANDE ?

François Hollande, dans un discours de campagne en mars 2012, défendait à juste titre la « sanctuarisation » du budget de la Culture, qui ne peut être « une variable d'ajustement en période de crise ».

Or une nouvelle fois, le projet de loi de finances 2014 prévoit une baisse, de 2 %, ramenant le budget à son niveau d'avant 1981 !

Les opérateurs publics sont ponctionnés de 148 M€ : prélèvements exceptionnels sur les opérateurs du ministère de 20 M€ (théâtres nationaux, musées...), 38 M€ sur l'audiovisuel public, 90 millions au CNC...

Selon les lignes budgétaires, les crédits de soutien à la création, les aides à la presse sont encore en baisse, et comme le plan est triennal, ce sera encore le cas en 2015 !

Conséquence directe : l'austérité se

traduit par des destructions d'emploi. Ainsi le plan social à France télévisions annonce 320 M€ d'économie et 361 suppressions de postes à temps plein, en réalité le double avec les emplois occupés par des salariés intermittents amenés à disparaître.

Les coups bas pleuvent à travers la loi de décentralisation (dont certains articles pourraient remettre en cause le réseau des DRAC), le report de l'examen de la loi sur la création artistique, et les inquiétudes demeurent à propos de la future négociation assurance chômage, repoussée à début 2014.

Nous exigeons que redeviennent des priorités : l'emploi, des jeunes en particulier (nos professions le sont), l'accès à la culture pour toutes et tous, dans un projet de société qui s'oppose aux idées nauséabondes du Front National.

Nous protestons contre des « écono-

mies » qui ne pèsent rien dans les comptes publics mais ont des conséquences pour nos emplois, nos métiers et les missions de service public !

Pour l'emploi et pour retrouver une ambition de politique culturelle, venons soutenir la délégation qui demandera à être reçue par les députés.

C'est pourquoi la Fédération Cgt du Spectacle et ses syndicats, la CGT-Culture et le Snj-Cgt appellent à un rassemblement le mercredi 13 novembre à 10h - Place Edouard Herriot PARIS 7^{ème} - M^o Assemblée nationale.

Fédération Cgt du Spectacle, CGT-Culture, Snj-Cgt

Salaires

NOUVELLE GRILLE catégorie C Au 1^{er} FEVRIER 2014

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État s'est prononcé le 6 novembre sur les nouvelles grilles applicables aux agents de la catégorie C.

(Contre : CGT- FSU-Solidaires, Abstention : UNSA-CFDT-CFTC-CGC-FO)

Ce sont 1.6 millions de fonctionnaires qui sont concernés et se verront attribuer un à dix points d'indice, soit 4.60 à 46 euros par mois ! On est très loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat dues au gel du point d'indice.

Après avoir affirmé que l'année 2013 serait l'année de la catégorie C, le gouvernement est passé en force avec des dispositions qui ne répondent pas aux exigences d'une situation catastrophique, salariale et déroulements de carrière, et par ailleurs provoquent des distorsions avec les catégories A et B.

La CGT ne peut cautionner un dispositif qui reste marqué du sceau de l'austérité et qui, de plus, déséquilibre encore davantage la grille indiciaire.

Pour les trois versants de la Fonction Publique, la date d'effet est fixée au 1^{er} février 2014. Elle a été annoncée en séance ce qui permet aux bénéficiaires de percevoir la GIPA pour 2013. La CGT avait protesté sur une application avant le 31 décembre 2013 (annoncée le 21 octobre en commission statutaire), ce qui aurait eu pour effet de rendre pratiquement nul des gains déjà faibles.

Le gouvernement a reculé de janvier à février ce faible gain indiciaire, prenant prétexte de la situation financière des collectivités locales, qu'il a lui-même organisé avec la baisse des dotations de l'État.

A noter que les grilles applicables dans

la territoriale avaient recueilli un avis unanime CONTRE de l'ensemble des organisations syndicales au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale le 23 octobre.

Pour la CGT, les discussions sur l'ensemble des grilles A, B et C doivent s'engager pour une réforme globale dans le cadre d'un plan pluriannuel. La CGT est à l'offensive sur cette question et gagner de réelles avancées au bénéfice de tous.

Montreuil, le 7 novembre 2013

Sections SNMH-CGT de France et de Navarre

Section du Domaine de Saint-Cloud	
Secrétaire	Didier Guérin
Adjointe	Sonia Acurio
Trésorier	Mourad El-Gares
Adjoint	Frédéric Raoult
Bureau	Dolorès Chanvalon, Nathalie Dieul, Miguel Mena, Luis Otero, Héléne Sahiram, Siva Sahiram

Section Île-de-France	
Secrétaire	François Albot (Notre-Dame)
Adjoints	Jean-Elie Strappini (Notre-Dame), Jérôme Delporte (Arc de Triomphe), Thierry Braibant (Arc de Triomphe)
Trésorière	Alexa Gonzalez (Conciergerie)
Bureau	Chantal Perherin, Maximilien Cuttoli, Fabrice Vincent, Sandra Decourssière, Denis Alland, Nadine Demaren, Hugue Menes, Paco Avila, Alisabeth Mayeur, Emmanuelle Laboue, Sophie Méreau, Héléne Ramet, Rama Sidibe, Francine Pin.

Section Arc de Triomphe	
Secrétaire	Thierry Braibant
Adjoints	Héléne Ramet, Jérôme Delporte, Didier Ramond
Trésorier	Abdoulaye Traore
Bureau	Abbatcha Garga, Caroline Ambou, Marie-Marthe Chasleau, Emmanuelle Laboue

Section Languedoc Roussillon	
Secrétaire	Véronique Meilland (Carcassonne)
Adjoints	Françoise Rose-Marie (Salses)
Trésorière	Régine Stasse (Carcassonne)
Adjoints	Sébastien Durant (Carcassonne)
Bureau	Anne Cathala, Amancio Requena, Katy Laemle, Roger Ricciuti, Sabrina Ryon, Ode Punsola, Jean-Louis Gasc, Pascal Gorry, Hervé Bogaert, Mustaphe Idjellidaine, Sylvie Tanguy

Section Val de Loire	
Secrétaire	David Desportes (Angers)
Adjoint	Monique Chemin (Azay-le-Rideau)
Trésorière	Pascale Joyeux (Azay-le-Rideau)
Adjointe	Sonia Messmer (Azay-le-Rideau)
Bureau	Christophe Poux, Sylvie Jehl

Section Auvergne	
Secrétaire	Amandine Duverbeuil (Aulteribe)
Adjoint	Alain Soisson (Aulteribe)
Trésorière	Sophie Grolet (Aulteribe)
Bureau	Céline Gacon, Laurence Vignal

Section Bourgogne Rhône-Alpes Champagne-Ardennes	
Secrétaire	Véronique Robert (Cluny)
Adjointe	Béatrice Lacomblez (Palais du Tau)
Trésorier	Jean-Louis Genevois (Cluny)

Section Île-de-la-Cité	
Secrétaire	François Albot
Trésorière	Alexa Gonzalez

Section Siège	
Secrétaire	Francine Pin (DSC)
Adjoints	Alice Pinault, Dominique Fernandes, Delphine Haby, Nadine Demaren
Trésorière	Sophie Méreau (DDCP)

Section Provence	
Secrétaire	Dominique Mallet (Glanum)
Adjoints	Sylvie Jacquot (Montmajour), Juline Catala (Glanum)
Trésorière	Françoise Pichon (Montmajour)
Adjointe	Nathalie Coineau (Glanum)

Section Mont-Saint-Michel	
Secrétaire	Serge Poisson
Adjoint	Christelle Allix
Trésorier	Alain Trémion
Bureau	Jacques-Olivier Amiot

E p h é m é r i d e

Dates	Réunions	Intervenants
29/08/13	Commission Exécutive CGT-Culture	Pucci, Strappini
05/09/13	Négos réorga siège	Pucci, Méreau, Pin
10/09/13	Journée de mobilisation contre la réforme des retraites	Toute la CGT
11/09/13	Panthéon	Ramet, Albot
12/09/13	CHSCT spécial Mont-Saint-Michel	Pucci, Poisson, Desboudard, Desportes
13/09/13	Négos préavis de grève Notre-Dame	Pucci, Albot, Strappini, Ramet, Mayeur
16/09/13	AG au siège porte des Lilas	La section siège
17/09/13	AG au siège hôtel de Sully	La section siège
18/09/13	CHSCT spécial Panthéon	Ramet, Mayeur, Albot, Decourssièrè Aland, Strappini, Delporte
19/09/13	Commission Exécutive CGT-Culture	Pucci, Mayeur, Strappini
23/09/13	Négos reorga siège département des manifs culturelles	Pucci et les collègues du département
24 et 25/09/13	Commission Exécutive SNMH-CGT	Tout le monde sauf Braibant
27/09/13	Comité Technique DGPat (loi patrimoines)	Pucci (en expert)
04/10/13	CHSCT Sud-Est spécial périmètre administrateurs	Mayeur, Catala, Pichon, Mallet, Meillant, Levassor
Du 7 au 11 octobre 2013	Xème Congrès de la CGT-Culture	Poisson, Albot, Delporte, Desportes, Chemin, Méreau, Gontier, Ramet, Laboue, Pucci, Mayeur, Strappini (pour le SNMH)
14/10/13	AG siège porte des lilas	La section siège
15/10/13	AG siège hôtel de Sully	La section siège
Du 15 au 25/10/13	Droit de retrait des agents des Tours de Notre-Dame	TOUS les agents
16/10/13	Réunion navettes Mont-Saint-Michel	Poisson, Trémion
17/10/13	Comité Technique CMN	Toute la délègue (sauf ceux qui n'étaient pas là !)
21/10/13	Négos réorga siège DDCP	Pucci, Haby
16/10/13	Négos siège service des visites-conférences Île-de-France	Pucci, Ramet, Demarens
23/10/13	Rambouillet	Pucci, Delporte, Bodereau, Stephan, Vinier
24/10/13	Négos réorga siège DRH, DAJF, Edition	Pucci
25/10/13	CCP PPI Groupe 1	Mayeur, Ryon, Joyeux El-Gares
25/10/13	CCP recours Saint-Cloud	Les mêmes (qui déchirent !)
30/10/13	Groupe de travail « mandatement »	Pucci, Méreau
05/11/13	Commission Exécutive CGT-Culture	Pucci, Mayeur, Ramet, Albot, Laboue, Gontier, Méreau, Strappini
06/11/13	Négos reorga siège Direction Générale	Pucci, Méreau
07/11/13	Négos reorga siège Direction Scientifique	Pucci, Ramet, Pin, Fernandes

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :